

SOCIÉTÉ ANONYME
FRANÇAISE



OROSDI-BACK



LE CAIRE

R. C. 302

—
PORT-SAÏD

TOURISTES...

HOMMES D'AFFAIRES...

Lors de vos séjours en Syrie et au Liban,
portez votre choix sur les cigares :

JOCKEY CLUB

EXTRA EXTRA

YÉNIDJÉ

PREMIÈRE

COMPOSÉES DE TABAC D'ORIENT
DES MEILLEURS CRUS

RÉGIE LIBANO-SYRIENNE
DES TABACS ET TOMBACS

BRITISH WAR FUND

FOR

WELFARE OF TROOPS



Les Soldats Britanniques qui nous défendent ont *DROIT* à un peu de bien-être, c'est le *DEVOIR* de tous de nous aider à le leur procurer.

DONNER SANS COMPTER
les plus petites donations sont utiles

un titre de

Noblesse

la cigarette
de luxe

GIANACLIS



FOURNISSEURS
DE S.M. LE ROI
FAROUK Ier.

LA REVUE DU CAIRE

LA JOUTE ORATOIRE DANS LE DRAME GREC ⁽¹⁾.

L'action dans le drame grec se déroule sur le plan de la controverse. Le théâtre d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, envisagé sous cet angle, apparaît comme un fonds d'archives judiciaires. Autant de pièces, autant de causes insignes, roulant sur un point de responsabilité morale : il n'est que de les savoir compulser pour en extraire les pièces qui furent produites aux débats, les conclusions des parties, la sentence. Dans la joute oratoire, les thèses antagonistes se développent comme des plaidoiries ; des deux côtés de la barre, pourrait-on dire, les ressources de la dialectique sont épuisées. Cependant, le débat déborde le champ de la démonstration rationnelle. Un élément le domine qui en modifie profondément le caractère et qui, l'humanisant, lui dispense une grandeur tragique : la fatalité. La volition litigieuse, on la voit aux prises avec les arrêts du destin : volonté de dieux, sur quoi, souvent, l'oracle aura levé le voile, ou l'irrésistible entraînement des passions.

(1) Nous devons à la courtoisie du Directeur du *Journal des tribunaux mixtes* l'autorisation de reproduire ces fines études, empreintes à la fois de clairvoyance et d'humour.

A la vérité, la part faite à la fatalité, considérée comme un personnage réel du drame, et qui hantera parfois la scène sous des espèces sensibles, varie dans les trois grands tragiques.

Nous lui voyons jouer un rôle de protagoniste dans Eschyle. C'est elle qui, dans son théâtre, tient les ficelles. « Ce qui, observe M. Louis Humbert, semble le propre d'Eschyle, c'est le caractère essentiellement religieux de ses drames. Il croit profondément aux dieux de l'Olympe et aux vengeances divines. Ses personnages sont presque toujours soumis à cette fatalité terrible qui, dans l'opinion de ce temps-là, présidait avec un invincible despotisme et un aveugle caprice à toutes les actions des hommes et même des dieux. » (1) Mais la question morale ne se pose pas moins pour les acteurs du drame eschylien. Impuissants contre la fatalité, celle-ci les régit mais n'affecte point leur responsabilité. A cet égard, la situation se ramène à celle que, en proie à la sollicitation tyrannique, Barrès a, pour son compte, définie dans ce précepte qui n'a d'humoristique que le tour : « Tout ce qu'on peut faire n'a aucune importance pourvu que l'esprit proteste. » Aussi bien, est-ce fort justement que M. Croiset a pu dire que si Eschyle « est considéré à bon droit comme le créateur de la tragédie grecque, c'est surtout par la valeur morale . . . qu'il sut prêter à l'action » (2). Il a clairement indiqué que « dans chacune des situations pathétiques que lui fournissait la légende, son esprit méditatif apercevait une question proposée à la conscience humaine », et que, « par suite, les conflits entre les dieux et le jeu des passions qui agitaient l'âme de ses personnages humains n'étaient plus pour lui de simples motifs poétiques propres à provoquer les émotions

(1) Introduction à sa traduction du *Théâtre d'Euripide*, éditée par Garnier Frères.

(2) CROISET, *Histoire de la civilisation de la Grèce antique*.

des spectateurs. Chacune de ses tragédies posait devant eux un problème d'ordre moral».

Sophocle fait au libre arbitre la part plus large. A la vérité, — et c'est ce que Louis Humbert a noté — « il ne supprime pas encore la fatalité, mais il ne l'admet que comme une puissance contre laquelle l'homme peut lutter et qui n'opprime pas sa conscience » (1). L'homme, dit-il, « sait qu'il est le maître de ses déterminations, que ses actes dépendent de lui seul. La fatalité peut le rendre malheureux mais non coupable ». C'est ce qu'a fait ressortir Patin. « Il est vrai, écrit-il, — traitant ce caractère du théâtre de Sophocle — qu'une volonté suprême préside toujours aux événements que retrace le drame, mais cette merveilleuse influence n'est plus que le cadre ou, si l'on veut, le fond du tableau ; au premier plan, se montre l'homme avec ses passions, son caractère, sa volonté, marchant librement dans cette carrière que le destin lui a ouverte et dont il a marqué le terme fatal. Si, dans ce mélange de servitude et d'indépendance qui naît d'accidents véritables et d'actes spontanés, il reste encore pour l'esprit quelque chose de confus, d'obscur, d'inexplicable, on y reconnaît bientôt l'éternelle et insoluble énigme de notre nature, l'accord mystérieux de la liberté humaine et de la prescience divine » (2). Aussi bien, est-ce très justement encore que M. Croiset a remarqué que, dans le théâtre de Sophocle, les divinités, encore que toujours présentes, jouent un rôle de second plan, et qu'ainsi ses personnages, « comme s'ils avaient subi en quelque sorte l'influence de la dialectique du temps, raisonnent davantage, soit pour justifier leurs résolutions, soit pour réfuter les arguments qui leur sont opposés ; raisonnements toujours conformes à leurs caractères et à

(1) LOUIS HUMBERT, *op. cit.*

(2) PATIN, *Études sur les tragiques grecs.*

leurs passions, mais rigoureux et bien conduits, passionnés et habiles à la fois » (1).

Chez Euripide enfin, le champ le plus large est ouvert à la libre discussion. Saluons en lui un maître de l'éloquence judiciaire, un pur dialecticien. A l'égard des dieux, il professait quelque scepticisme. « Je ne puis savoir s'il y en a, disait-il, car beaucoup de choses s'y opposent, en particulier l'obscurité de la question en elle-même et la brièveté de la vie .» C'était un disciple d'Anaxagore, de Zénon d'Élée, inventeur de la dialectique, de Protagoras, selon qui « l'homme est la mesure de toutes choses ». Il se plaisait à considérer les choses sous leurs divers aspects ; les contradictions, loin de le rebuter, le charmaient en ce qu'elles témoignaient à ses yeux de la complexité même du terrestre songe. Mais c'était un artiste. C'est pourquoi, encore que, comme l'indique Louis Humbert, il fixât « sur la nature et sur les hommes un esprit libre et indépendant », il se gardait bien de ne point faire un sort au surnaturel en tant que celui-ci se prêtait à l'intensification du mouvement dramatique. Il faisait donc plaider à ses personnages des thèses contradictoires par amour de la controverse. Toute thèse lui paraissant défendable, il affirmait son talent d'avocat. C'est ce qui n'avait point échappé à Quintilien. Aussi bien, a-t-il pu dire, très justement, que, « de tous les tragiques, Euripide est celui dont l'étude est le plus utile aux apprentis orateurs parce que ses ouvrages sont un excellent modèle de l'art de convaincre et de persuader » (2). Il semble, ajoute-t-il, « que ses personnages discourent comme des avocats, soutiennent des thèses et se livrent entre eux comme une joute oratoire où le pour et le contre sont plaidés avec une grande habileté ».

(1) PATIN, *Études sur les tragiques grecs*.

(2) *L'institution oratoire*.

*
* *

Le drame ainsi entendu s'affirme comme une œuvre de haute intellectualité. Le goût que lui portèrent les Hellènes définit leur complexion même. Cette même passion de la libre discussion des idées et des sentiments qui les rassemblait sur l'agora les précipite sur les gradins du théâtre : là, cependant que le cas d'espèce leur dispense l'émotion dramatique, ils assistent, comme en un prétoire, aux heurts de concepts moraux ; l'auditoire contrôlera le verdict.

C'est que ce qui, ailleurs, apparaît comme un dualisme, une antinomie psychologique et morale irréductible, s'harmonise et se complète dans l'âme grecque : l'individualisme de l'Hellène s'intègre à la chose publique ; il est pénétré et vivifié du sens de l'intérêt social. Aussi, dans le théâtre grec, l'action passe les personnages ; elle intéresse la cité ; plus encore, elle se hausse à l'universel. Qu'elle se déroule sur le plan de la manifestation humaine la plus large, c'est ce qu'indique sa propre présentation scénique. Ici, en effet, tout se passe en plein air, sur la place où bat le pouls de la cité, dans l'aire où convergent les foyers. Otfried Müller l'a très justement observé : « L'esprit de la vie antique exigeait que les actions dramatiques sortissent de l'intérieur de la maison et se produisissent au dehors, car tout ce qui était grand et important, tous les événements majeurs se passaient publiquement et en plein air ; les rapports de société entre les hommes avaient lieu non dans les appartements, mais dans des halles, des marchés et des rues ; ce qui se passait dans le secret des maisons ne pouvait jamais être l'objet de l'attention publique : et les poètes tragiques étaient forcés d'avoir égard à ces coutumes de la vie grecque en inventant et en arrangeant leurs compositions dramatiques. » (1)

(1) *Histoire de la littérature grecque.*

Voilà qui est essentiellement grec. Tout autre, au regard de la chose théâtrale, est la complexion du non-Hellène, du barbare . . . si raffiné soit-il. Celui-ci se satisfait d'une intrigue romanesque ou passionnelle, dont l'amour et ses complications, le plus souvent, font les frais. Uniquement curieux de réactions psychologiques, son intérêt, d'ordre exclusivement épisodique, est tenu en haleine dans l'expectative d'un dénouement. Empoigné, il veut savoir comment cela finira. C'est, on le voit, d'un esprit qui se meut dans un étroit horizon. Les problèmes d'ordre moral que comportent les situations ne l'effleurent point. Aussi nos auteurs, qui connaissent leur public, œuvrent-ils à leur niveau. Il est, croyons-nous, assez significatif que les tragiques du théâtre classique français, pour ne parler que d'eux, dans leurs œuvres renouvelées du théâtre grec, répudièrent l'élément intellectuel et moral de leurs modèles, sacrifiant par là-même la part qui y était faite à la dialectique.

Certes, nous n'ignorons pas, sur le plan moral même où nous nous plaçons, ce que la formule grecque présentait de dangers. Au développement d'une thèse ne préside pas toujours l'honnêteté. Le plaideur verse volontiers dans le sophisme. Le talent oratoire supplée souvent à la démonstration logique. Solon s'en était ému, aux origines mêmes de l'art dramatique. A l'issue d'une représentation d'une œuvre de Thespis, n'avait-il pas gourmandé le poète de mentir si publiquement? Le tragique lui ayant répondu qu'il ne voyait pas ce qu'on pouvait trouver à reprendre à des menteries faites par manière de jeu, frappant violemment la terre de son bâton, le législateur s'était écrié : « Si nous souffrons, si nous approuvons un pareil jeu, nous le retrouverons bientôt jusque dans nos contrats. » (1)

(1) PLUTARQUE, *Vie de Solon*, chap. XL.

Alarmes excessives ! Toujours est-il que l'argutie, voire la chicane, par cela même qu'elles se décéléraient d'aventure dans le drame grec, n'en accuseraient que davantage le climat processif. Dans la joute oratoire, ne fait-on pas flèche de tout bois ?

Il nous est donc apparu comme un divertissement honnête et instructif à la fois de parcourir le répertoire tragique grec comme on feuilletterait des dossiers judiciaires, et d'extraire de chaque drame les éléments dialectiques épars qui formeraient l'argumentation de l'accusation et de la défense, et d'en dégager la sentence.

En vérité, ce divertissement ne se ressent de la déformation professionnelle, sous le signe de laquelle nous l'avons placé, que par le procédé, l'artifice, si l'on veut, de l'adaptation.

A la barre dressée sur le proscenium, il ne sera rien dit, en effet, ou presque, que les tragiques grecs n'aient mis dans la bouche de leurs personnages.

C'est ainsi que le lecteur est invité à suivre avec nous les procès d'Œdipe, d'Étéocle et de Polynice, d'Antigone, des Suppliantes, ceux de la lamentable famille des Atrides, d'autres encore.

Souhaitons-lui, pour employer la formule consacrée, de trouver à ce spectacle le même plaisir que nous avons trouvé nous-mêmes à le monter.

LE PROCÈS D'ŒDIPE ⁽¹⁾.

LES FAITS.

Thèbes, sur qui règne Œdipe, est ravagée par la peste. Alarmé, Œdipe dépêche à Delphes, pour consulter l'oracle,

(1) La reconstruction de ce procès a été faite sur la traduction de l'*Œdipe-Roi* de Sophocle, éditée par Ernest Flammarion. Les passages entre guillemets sont empruntés à cet ouvrage.

Créon, fils de Ménoécée et frère de Jocaste, en l'état donc et jusqu'à plus ample informé, son beau-frère seulement. Créon s'acquitte diligemment de sa mission. De retour à Thèbes, il se déclare porteur d'heureuses nouvelles, car, dit-il, « ce qu'il peut y avoir de fâcheux n'est pour nous qu'une source de bonheur, si l'issue en est telle qu'il faut l'espérer ». — Que signifie ce discours ? dit Œdipe intrigué. « Je n'y trouve pas sujet de crainte, mais je n'y vois guère de quoi me rassurer. » Créon s'explique. — « Je vous dirai donc, dit-il, ce que l'oracle d'Apollon m'a fait entendre. Il nous ordonne, sans aucune obscurité, d'éloigner de cette terre la source d'impureté que nous y nourrissons et de cesser de l'entretenir de nos maux... Il faut bannir un homme, ou que le sang qui a causé les malheurs de cette ville soit lavé par le sang. » — Fort bien, acquiesce Œdipe, mais qui est cet homme ? — Le meurtrier du défunt roi Laïus, à qui vous succédâtes sur ce trône et dont vous épousâtes la femme, Jocaste, ma sœur bien-aimée. — Parfait, dit Œdipe, vous pouvez compter sur moi pour ouvrir une enquête et la conduire avec zèle et énergie. Aussi bien, sans plus d'atermoiement, sur le mode impératoire j'édicte ce qui suit :

« Quiconque d'entre vous sait de quelle main périt Laïus, fils de Labdacus, je l'invite à me le découvrir sans déguisement. Si celui qui en fut l'assassin craint d'être dénoncé, qu'il prévienne la dénonciation et s'accuse ; il n'aura rien de bien fâcheux à souffrir et l'exil sera son seul supplice. Si l'assassin est étranger, que celui qui le connaît le déclare, je l'en récompense aussitôt, et je lui garde une reconnaissance éternelle. Mais si vous vous obstinez à vous taire ; si, craignant pour un ami, ou pour vous-mêmes, vous rejetez l'ordre que je vous donne, écoutez tous ce que je vais prononcer contre le coupable. Je veux, de quelque rang qu'il soit, que personne en cette terre soumise à mon empire ne le reçoive, ne lui parle, ne l'admette aux prières, aux sacrifices et aux libations consacrées aux dieux ; que tous les habitants le repoussent de leurs foyers, comme la cause impure du

fléau qui nous désole : car c'est ainsi que l'oracle de Delphes me l'a fait entendre sans obscurité ; et je veux, muni du pouvoir dont je suis revêtu, servir à la fois les vœux du dieu et ceux du roi qui n'est plus. Puissent mes imprécations contre le coupable ignoré, soit qu'il ait été seul, soit qu'il ait eu des complices, le vouer à l'infamie et à toutes les privations qui accompagnent une vie malheureuse ! Puisse-t-il, si même à mon insu il est de ma maison, éprouver tous les maux dont mes malédictions l'ont menacé ! Mais c'est vous, Thébains, que je charge de l'exécution de mes volontés, pour mes propres intérêts, pour ceux d'Apollon, pour ceux de la patrie qui s'éteint dans la stérilité et dans l'abandon des dieux. »

Il ne reste plus qu'à découvrir le coupable pour lui appliquer purement et simplement les dispositions déjà édictées. Sur instruction ouverte contre inconnu, la machine judiciaire se met en branle. Par le truchement du devin Tirésias, la rumeur publique désigne OEdipe.

LES DÉBATS.

LE RÉQUISITOIRE.

TIRÉSIAS (*pour articuler ses griefs, il se réclame sans plus de son sens divinatoire. Il procède par affirmation. Le don de double vue supplée pour lui à l'administration de la preuve*). — OEdipe Roi ! « je vous dis avec vérité que vous serez la victime de l'arrêt que vous avez porté et que, dans ce jour même, ce peuple et moi nous ne vous parlerons plus ; que nous vous regarderons tous comme l'objet impur dont la présence a souillé cette terre. . . Je dis que vous êtes vous-même l'assassin que vous cherchez. . . Je dis que vous ne connaissez pas l'union infâme qui vous lie avec tout ce que vous avez de plus cher, ni l'abîme affreux où vous êtes. Si vous me demandez si la vérité a quelque force, je proclamerai qu'elle en a, mais non pour vous, vous dont un profond aveuglement enveloppe à la fois

les yeux, les oreilles et l'esprit... En vérité, ce n'est point sous mes coups que le destin veut que vous tombiez, mais sous ceux d'Apollon qui s'est réservé le soin de vous punir... Savez-vous de qui vous êtes né? Vous ignorez que vous êtes l'ennemi des vôtres, de ceux qui sont chez les morts et de ceux qui sont encore sur la terre. Les deux Furies vengeresses d'une mère et d'un père vous frapperont à la fois et vous chasseront bientôt de cette contrée : vous voyez à présent le jour, vous ne verrez plus que les ténèbres. Quel rivage, quelle antre du Cithéron ne répondra pas bientôt à vos cris douloureux, lorsque vous connaîtrez quel est cet orageux hyménée où vous aviez cru trouver un port tranquille! Vous ne connaissez pas cette chaîne d'horreurs qui doit vous assimiler à vos enfants, et vos enfants à vous.»

(*S'adressant aux Thébains*) « Je vous annonce donc que cet assassin que vous cherchez depuis longtemps, que vous menacez et que vous voulez punir du meurtre de Laïus, passe ici pour un étranger admis au nombre de nos concitoyens ; mais que bientôt (*il désigne du doigt OEdipe*) il sera reconnu pour véritable enfant de Thèbes, que ce changement ne sera pas pour lui un sujet de joie ; car il voit le jour et il ne le verra plus ; il est riche et deviendra pauvre ; et, tâtant son chemin avec un bâton qui lui servira d'ami, il passera dans une terre étrangère. On trouvera en lui le père et le frère de ses enfants, le fils et l'époux de celle dont il reçut le jour, l'assassin de son père et le mari de sa mère... Et si vous pouvez me convaincre de fausseté, dites que je ne connais rien à l'art de la divination... »

LA DÉFENSE.

ŒDIPE. — L'accusation dirigée contre moi, qu'il me soit permis de le dire, tient du fantastique! Est-il personne ici qui soit plus intéressée que moi-même à purger cette terre de

l'objet impur qui l'a souillée? « Considérez, en effet, que quiconque a pu porter la main sur Laïus pourrait d'une main aussi hardie attenter à mes jours. » Au châtement du coupable est — la chose éclate — intéressée ma propre sûreté.

Qui m'accuse? Tirésias. Mais il ne faut pas être devin pour comprendre qu'il n'est point à l'origine de la machination ourdie contre ma personne. J'accuse, en effet, Créon « d'avoir engagé Tirésias à proférer ce mensonge ». L'intérêt, vous le savez, est la mesure de l'action. Celui-là agit à qui la chose profite. Quel mobile poussa donc Créon à susciter un imposteur, puisqu'il est en aveu que c'est lui-même qui, dans les tristes conjonctures que nous traversons, m'a pressé de consulter ce pitoyable devin? Il crève les yeux : c'est mon sceptre qu'il convoite.

Devin pitoyable, Tirésias l'est en vérité. Car enfin, s'il était bien ce qu'il prétend être, pourquoi, lors de la mort de Laïus, ne fit-il pas les révélations qui me mettent aujourd'hui en posture d'accusé? Laïus étant mort, personne, vous le savez, pas plus Tirésias que Créon, « au milieu des maux de la patrie, ne s'est élevé pour le venger ». La démonstration est donc ainsi faite que « si Tirésias ne s'était pas ligué avec Créon, il n'eût jamais rejeté sur moi le meurtre de Laïus ».

Je pourrais m'arrêter ici, ayant, je crois, prouvé à surabondance l'inanité de la poursuite. Je n'en ferai rien cependant. J'entends prouver, par l'absurde, que je n'ai pu commettre le crime dont on m'accuse.

Je plaiderai non seulement l'alibi mais aussi le crime impossible. Je n'ai jamais vu Laïus. Avant que de venir à Thèbes pour délivrer les Thébains du Sphinx (et bien m'en a pris, comme vous le voyez), il est de notoriété publique que j'habitais Corinthe.

En second lieu, j'en appellerai à Apollon lui-même. Il déclara, vous le savez, que Laïus devait mourir de la main de

son fils. Or, et ce n'est un secret pour personne, je suis, moi, le fils de Polybe, roi de Corinthe. En conséquence, m'accuser du meurtre de Laïus, c'est, sans ambiguïté, accuser Apollon d'imposture.

Mais que vois-je ? Que fait ici cet homme, ce berger qui, à Corinthe, soignait les troupeaux de mon père Polybe ? Interrogeons-le. Par sa réponse il fera connaître si je fus véridique ou si j'en ai menti.

L'INSTRUCTION D'AUDIENCE.

ŒDIPE (*s'adressant au berger*). — Brave homme, quel objet vous amène ici ?

LE MESSAGER. — Corinthe me dépêche vers vous en messager pour vous annoncer que Polybe, votre illustre père, chargé d'ans et de travaux, vient de mourir de sa belle mort.

ŒDIPE. — Voilà, à la vérité, qui me désole et me ravit tout ensemble. Car — pourquoi vous le célérais-je, Messieurs ? — à moi aussi Apollon fit une prédiction dont je fus jusqu'à cet instant fort alarmé : il me déclara que je serais parricide. « Qui pourrait désormais avoir recours à l'autre prophétique de Delphes, au vain langage des oiseaux, à ces oracles qui m'annonçaient que je devais tuer mon père ! Il meurt, il descend au tombeau, et moi, je suis ici, je ne me suis point armé contre ses jours... à moins que la douleur de m'avoir perdu n'ait hâté sa mort ; car ce n'est que de cette manière que je puis être son assassin. »

Mais ceci, qui m'intéresse si intimement, n'est pas le procès. Je suis accusé ici non point d'avoir assassiné Polybe, mais Laïus.

Sur ce point, j'en ai, je crois, déjà assez dit, et la cause est entendue.

Mais je vois Jocaste, ma femme bien-aimée. C'est sur son

attestation que j'aimerais clore ma défense. Parle, Jocaste. Dis qui je suis, ce que j'ai pu faire et ce que je fus incapable de commettre.

JOCASTE. — Voyons, Messieurs, quelle est cette querelle? « Écoutez-moi et apprenez combien l'art de la divination est chimérique parmi les humains : je vous en donnerai la preuve en peu de mots. Un oracle fut rendu à Laïus (je ne dirai point qu'il vint d'Apollon lui-même, mais d'un de ses ministres). Cet oracle annonçait que sa destinée le condamnait à périr de la main d'un fils qu'il aurait de moi ; et cependant le bruit s'est répandu que des brigands étrangers l'ont assassiné dans un lieu où le chemin se partage en trois branches. Pour mon fils, les trois jours qui suivirent sa naissance s'étaient à peine écoulés que, lui liant les pieds, Laïus le fit jeter par des mains étrangères dans le vallon d'une montagne inaccessible. Ainsi, l'oracle ne fut point accompli ; mon fils ne fut point l'assassin de son père et Laïus ne mourut point de la main de son fils, comme il l'avait tant redouté. C'est là qu'ont abouti tous ces vains discours prophétiques. Cessez donc de vous en inquiéter. » Une chose est certaine, c'est que le fils de Laïus est mort et qu'Œdipe, qui, lui, est bien vivant, ne saurait être le fruit de ses œuvres.

(Œdipe, au moment où Jocaste rappela que Laïus fut assassiné dans un lieu où le chemin se partage en trois branches, a soudainement frémi. Il revoit en esprit le carrefour que, cheminant en Phocide, il avait traversé, à l'époque, précisément, où Laïus fut tué. Là, il avait rencontré un personnage, accompagné de sa suite, qui, du haut de son char, l'avait sommé de se ranger, appuyant l'injonction d'un coup de fouet. L'insolent qu'il avait occis aurait-il été Laïus? le trouble s'empare de son âme, il s'effondre, se passant une main fébrile sur le front.)

CRÉON. — C'est perfidement qu'Œdipe me reproche de ne m'être point soucié en son temps de découvrir l'assassin de Laïus. Le Sphinx, Œdipe en sait quelque chose puisque, en

cette occasion, son intervention, je me plais à le proclamer, passa tout éloge, le Sphinx, dis-je, nous en laissa-t-il le loisir ? « Avec ses énigmes enveloppées, il nous força d'abandonner ce que nous pouvions découvrir pour nous occuper de ce qui était sous nos yeux. »

L'accusation qu'Œdipe a donc formée contre moi, « je n'en puis supporter la honte. Si jamais, par mes actions ou par mes discours, j'avais cherché à lui nuire, à lui préparer la peine qui l'éprouve et dont il croit que je suis l'auteur, chargé d'un tel opprobre, je désirerais peu prolonger mes jours ; car ce n'est pas une imputation légère : elle est aussi grande qu'elle peut l'être puisqu'il s'agit de rien moins que de me voir déclarer perfide envers mes amis et envers la patrie. »

Je le déclare sans ambages, l'accusation portée contre moi décèle un égarement de l'esprit. Car enfin, je vous prie, pourquoi aurais-je comploté contre Œdipe pour lui ravir le trône ? « Ne suis-je pas admis à traiter d'égal avec lui et sa femme, Jocaste, ma sœur bien-aimée ? » Est-il « personne qui préférât jamais le pouvoir suprême mêlé de crainte à ce même pouvoir tranquille et sans inquiétude » qui est actuellement mon partage ? « Pour moi, ce qui peut me flatter n'est pas tant d'avoir le nom de roi que d'en avoir la puissance, et tout homme sage pensera comme moi. Or, tout ce que je peux désirer, je le reçois d'Œdipe, et sans aucun mélange d'alarmes. Si je régnerais moi-même, à combien d'actions serais-je obligé qui contrediraient mes désirs ? Comment la jouissance du trône me serait-elle plus agréable qu'un pouvoir aussi étendu, sans peine et sans inquiétude ? Je ne me laisse point séduire assez pour rien préférer à un bien qui réunit tant d'avantages. Aujourd'hui, je suis recherché par tout le monde, chacun me caresse et me flatte ; c'est à moi que s'adressent ceux qui ont besoin de vous, Œdipe ; c'est par moi qu'ils obtiennent toutes leurs demandes : et comment pourrais-je, renonçant à ces douceurs, en ambitionner d'autres ? »

Comploter contre Œdipe pour lui ravir le sceptre, ah vraiment ! la naïve accusation !

Et voilà pour le mobile !

Serrons les faits. Œdipe m'accuse d'avoir déformé l'oracle d'Apollon. S'il en était bien ainsi, ce serait un jeu d'éventer mon imposture. Qu'on dépêche à Delphes une commission rogatoire. S'il résulte de l'enquête que j'en ai menti, eh bien ! dans ce cas, je le déclare, « c'est trop peu d'une sentence pour me perdre. Prononcez-en deux et joignez mon suffrage au vôtre ; mais ne m'accusez point en particulier et sur de vagues soupçons. Car il n'est pas juste de confondre légèrement les méchants avec les bons et les bons avec les méchants ».

Mais quel est ce vieillard qui s'approche ? Il me semble reconnaître ses traits. Je crois bien me souvenir qu'il était jadis berger des troupeaux de Laïus. Depuis la mort de ce prince, nous ne l'avons plus revu. Quelque chose me dit que nous aurions profit à interroger ce témoin.

(*S'adressant au berger*) : Parlez, vieillard. Etiez-vous, comme je le pense, autrefois au service de Laïus ?

LE BERGER. — « Je fus, en effet, son esclave, non acheté, mais nourri dans sa maison . . . Pendant la plus grande partie de ma vie, je fus occupé du soin de ses troupeaux . . . Je les conduisais le plus ordinairement au mont Cithéron et dans les champs voisins. »

CRÉON (*désignant Œdipe*). — « Avez-vous quelque idée que vous ayez connu cet homme ? »

LE BERGER. — Ma mémoire, hélas, est devenue bien mauvaise.

LE MESSAGEUR (*s'approchant et parlant à la cantonade*). — Je vais lui rafraîchir la mémoire. (*S'adressant au berger*) : Mon ami, ne vous souvient-il pas du bon vieux temps quand, sur le mont Cithéron, vous conduisiez les troupeaux de Laïus et moi ceux de Polybe, roi de Corinthe, mon maître ? Auriez-vous

perdu mémoire de m'avoir remis un jour un enfant pour que je le nourrisse comme mon propre fils?... Eh bien sachez que cet enfant, je l'ai remis à mon maître Polybe qui l'éleva comme son propre rejeton.

CRÉON. — Je crois que nous tenons la bonne piste. (*Au berger*) : « Qui était cet enfant ? »

LE BERGER. — Il passait pour le fils de Laïus... La reine qui est dans ce palais me le remit un jour... pour que je le fisse périr dans la crainte d'un oracle effrayant qui disait que cet enfant devait assassiner les auteurs de ses jours... C'est pourquoi j'eus pitié de lui et le donnai à cet étranger pour qu'il le porte dans sa patrie.

(*Précipitamment Jocaste a quitté la place. Du palais où elle s'est engouffrée sort soudain une immense clameur : la reine s'est pendue. Cette nouvelle dramatique n'aurait-elle pas la pertinence d'un aveu?*)

LA SENTENCE ET L'EXÉCUTION.

ŒDIPE qui excelle, comme chacun sait, à percer les énigmes, a compris. Il se crève les yeux et, poussant des clameurs atroces, lève vers les cieux satisfaits des mains sanglantes et pures.

La sentence, c'est lui-même qui l'avait prononcée d'avance dans sa déclaration aux Thébains au seuil même de l'instruction judiciaire. Les circonstances atténuantes lui seront cependant accordées. Il ne sera point mis à mort. La question même de savoir s'il encourra le bannissement demeure en suspens. « Les dieux décideront de ceci comme de tout le reste. » Cependant que le chœur, philosopant sur l'aventure, déclare qu'il ne convient pas « de donner à aucun mortel le titre d'heureux avant qu'il ait achevé sa carrière ». Œdipe, la face ensanglantée, fait retentir les couloirs du palais du cri de la désolation. Les destins sont accomplis. Apollon triomphe. Justice est faite.

LE PROCÈS D'ÉTÉOCLE ET DE POLYNICE⁽¹⁾.

LES FAITS.

Œdipe, les yeux crevés, n'a pas encore pris le chemin de l'exil. Exaspéré d'être séquestré dans son propre palais, il lance des imprécations contre ses fils, Étéocle et Polynice : qu'ils s'entre-tuent, il forme ce vœu impie ! Pour se soustraire au sort qui leur est ainsi jeté, prudemment, Étéocle et Polynice s'empresment de passer un accord. Ils sont convenus, pour se voir le moins possible, de régner tour à tour sur Thèbes. Étéocle commencera. Il régnera pendant un an, au cours duquel Polynice voyagera à l'étranger. A l'expiration de ce délai, il lui cédera le pouvoir pour une même durée et quittera lui-même la ville. Ainsi de suite.

Or, Étéocle a régné pendant un an. Polynice qui, durant son absence, a épousé la fille d'Adraste, roi d'Argos, fait retour à Thèbes. Il demande l'exécution de la convention. Étéocle, qui a pris goût au pouvoir, l'éconduit. Criant à la violation du pacte, Polynice revient à Argos, lève une armée qui, conduite par lui et six autres chefs, s'apprête à donner l'assaut aux murailles élevées au son de la lyre d'Amphion.

Cependant, Jocaste (2), animée du désir d'éteindre la querelle de ses deux fils, engage Polynice à entrer à Thèbes,

(1) Les passages entre guillemets sont empruntés aux *Phéniennes* d'Euripide, sauf celui ayant trait à l'arrêt du Sénat de Thèbes, qui fut emprunté aux *Sept contre Thèbes* d'Eschyle, traductions Louis Humbert, publiées par Garnier Frères.

(2) A la fin d'*Œdipe-Roi*, dont nous avons reconstitué le débat judiciaire, Jocaste s'était pendue. Cette tradition, respectée par Sophocle en son drame, n'a pas été suivie par Euripide qui, ainsi qu'on le verra, réserva à Jocaste un trépas qui, pour différé qu'il ait été, n'en fut pas moins lamentable.

sur la foi d'un traité, pour s'entretenir avec son frère avant d'en venir aux mains.

C'est durant cette trêve que se déroulera le débat.

Deux thèses s'opposeront.

Polynice s'attachera au respect de la convention.

Étéocle éludera ce point. Il plaidera sur le procédé. Il soulèvera, dirons-nous, une exception de procédure. Il estime, en effet, inqualifiable que, dans une affaire strictement privée, un Thébain, à la tête d'une armée étrangère, tourne le fer contre sa patrie.

Ce procès fut plaidé deux fois : dans *Les Sept contre Thèbes* d'Eschyle et dans *Les Phéniennes* d'Euripide.

La partialité avec laquelle furent conduits les premiers débats en faveur d'Étéocle est évidente.

Dans le drame d'Euripide, la thèse de Polynice est plus puissamment défendue. Au vrai, Euripide, aussi bien qu'Eschyle, se montra respectueux de la raison d'État. Néanmoins, dans son souci d'équité, il usa d'un biais, faisant participer le chœur à la défense de Polynice. Ce chœur était formé de Phéniennes, envoyées en Grèce, à la suite d'une victoire remportée par les Tyriens, pour être consacrées à Apollon Pythien, et que les hostilités surprirent à Thèbes. Le scoliaste — rappelle Louis Humbert — explique, en effet, ingénieusement « que si le poète a, pour former le chœur, choisi des femmes étrangères, c'est pour qu'elles puissent, sans avoir rien à craindre, reprocher à Étéocle son injustice, ce qu'elles n'auraient pu faire si elles avaient été ses sujettes ».

PRÉLIMINAIRE DE CONCILIATION.

JOCASTE (*voyant entrer Polynice*). — Viens, mon cher fils !
« Quel vide tu as laissé dans la maison paternelle, exilé, chassé de la patrie par la violence d'un frère ! Quels regrets

pour tes amis et pour Thèbes !... (*Voyant entrer Étéocle*) Étéocle, apaise la fureur de ton regard, calme le souffle de ta colère, ce n'est pas la tête de la Gorgone, fraîchement séparée du tronc, c'est ton frère que tu vois devant toi. (*S'adressant à Polynice*) : Et toi aussi, Polynice, tourne les yeux vers ton frère. En rencontrant ses regards, tu seras mieux disposé à parler et à l'entendre. (*S'adressant à tous deux*) : Je veux vous donner un sage avis : quand un ami, irrité contre un ami, le rencontre, et que tous deux portent leurs regards l'un sur l'autre, ils doivent ne s'occuper que du sujet qui les réunit et perdre tout souvenir des maux passés. Parle donc le premier, Polynice, mon fils, puisque c'est toi qui amènes une armée d'Argiens et que tu as eu à souffrir d'une injustice, ainsi que tu le dis. Puisse quelqu'un des dieux être votre juge et vous réconcilier. »

POLYNICE. — « Infortuné que je suis ! Quel fléau que les haines domestiques et qu'il est difficile de se réconcilier... Beaucoup de chefs d'Argos et de Mycènes se sont joints à moi, me rendant un service cruel mais nécessaire ; car je mène ces troupes contre ma patrie. Mais j'atteste les dieux que c'est malgré moi que j'ai déclaré la guerre à des parents très chers. » Ah ! que je voudrais « mettre fin à ces maux » et que se réconcilient « deux frères faits pour s'aimer » !

(*Étéocle tourne délibérément le dos à ces discours. La procédure de conciliation, hélas, a avorté.*)

LES DÉBATS.

POLYNICE. — « Simple est le langage de la vérité. De justes droits n'ont pas besoin d'interprétation compliquée ; ils trouvent en eux-mêmes leur autorité. Une cause injuste, malade en elle-même, a besoin de tous les remèdes de l'art. Pour moi, je n'ai en vue que les intérêts de la maison pater-

nelle, les miens et ceux de mon frère. J'ai voulu détourner l'effet des malédictions qu'Œdipe a prononcées autrefois contre Étéocle et moi. J'ai quitté volontairement ce pays et laissé pour un an la royauté à mon frère, afin d'en jouir à mon tour et d'éviter ainsi la haine, le meurtre et les maux que l'on se cause réciproquement. Mais celui-ci (*il indique Étéocle*), après avoir consenti et pris les dieux à témoin, n'a rien fait de ce qu'il a promis ; il conserve le pouvoir et me refuse ma part d'héritage. Maintenant, je suis prêt, si je recouvre mon bien, à renvoyer l'armée hors des frontières, à habiter ma maison à mon tour, et à le laisser ensuite régner un temps égal. Je m'engage alors à ne pas ravager ma patrie et à ne pas approcher les échelles des remparts pour les escalader, ce que je ferai au contraire si je n'obtiens pas justice. J'atteste les dieux que j'ai agi avec justice et que c'est contre toute justice que j'ai été expulsé de ma patrie. Telles sont mes raisons ; . . . elles ont été exposées simplement, sans art, mais il me semble qu'elles doivent paraître justes à tous les esprits, aux plus bornés comme aux plus intelligents.

ÉTÉOCLE. — « Si les mêmes actions paraissaient belles et sages à tous, il n'y aurait ni malentendus, ni dissensions parmi les hommes ; mais ce que les mortels jugent semblable ne l'est que par le nom mais ne l'est pas par la chose. Je parlerai sans rien dissimuler ; je voudrais parler jusqu'à l'endroit où se lèvent les astres du ciel ; je descendrais sous la terre pour y devenir le maître de cette divinité la plus puissante de toutes : la royauté. Je ne veux donc pas céder ce bien à un autre ; je préfère le conserver pour moi. C'est lâcheté de laisser le plus pour prendre le moins. En outre, j'aurais honte que cet homme (*il désigne Polynice*) obtînt ce qu'il demande après être venu ici les armes à la main ravager cette terre. Ce serait un opprobre pour Thèbes si la crainte des lances de Mycènes me faisait céder à celui-ci un sceptre qui

m'appartient. Non, ce n'était pas les armes à la main qu'il devait venir pour se réconcilier avec moi. Les paroles triomphent de tout, aussi bien que pourrait le faire le glaive des ennemis. S'il veut habiter sur cette terre sans aspirer au pouvoir, libre à lui ; mais je ne veux pas, lorsque je puis régner, renoncer de mon plein gré pour devenir son esclave. Qu'on allume les torches, qu'on tire les épées, qu'on attelle les chevaux et qu'on couvre la plaine de chars, je ne lui céderai pas. S'il faut violer la justice, il est beau de la violer pour être roi ; en tout le reste, on peut pratiquer la piété.»

POLYNICE. — « On viole la justice, ô dieux ! »

ÉTRÉOCLE. — « Je ne suis pas, comme toi, un ennemi de ma patrie ! »

(Murmures dans l'auditoire. Le chœur exprime en ces termes sa déception : « Il ne convient pas de mettre l'éloquence au service de choses qui ne sont point belles ; il n'est pas beau d'agir ainsi, c'est blesser la justice. »)

LES SENTENCES.

JURIDICTION DIVINE.

Apollon, retenant la faute commune, condamne les deux frères à s'entre-tuer.

La sentence sort à effet, se corsant du suicide de Jocaste qui, se frappant à la gorge, « tombe entre les deux chers morts en les serrant l'un et l'autre dans ses bras ».

JURIDICTION HUMAINE.

La fatalité ayant dit son mot, le héraut donne lecture de cet arrêt du Sénat de Thèbes, fort empreint, comme on le verra,

de l'esprit de clocher ou, si l'on aime mieux, de la raison d'État :

« Étéocle, ami de son pays, doit être enseveli avec honneur ; c'est en repoussant nos ennemis qu'il a perdu la vie : pur et sans crime envers ses dieux paternels, il est mort où il est beau à un jeune héros de mourir. Voilà pour lui. Mais pour son frère, pour Polynice, qui, si les dieux n'eussent arrêté son bras, eût saccagé la ville de Cadmus, son cadavre sans sépulture doit être la proie des chiens : sa mort même ne peut expier son sacrilège. Au mépris des dieux de sa patrie, il armait l'étranger pour la détruire ; livré sans honneur aux oiseaux du ciel, c'est d'eux qu'il recevra la sépulture dont il est digne. Les libations, les chants funèbres, les pleurs de ses parents ne l'accompagneront point au tombeau. Telle est la volonté du Sénat. »

LE PROCÈS D'ANTIGONE ⁽¹⁾.

LES FAITS.

Étéocle et Polynice se sont entre-tués. Créon, leur oncle, prend en mains le pouvoir. Il convoque les Thébains et, tout en exposant son programme politique, rend une proclamation où défense est faite d'enterrer le corps de Polynice.

Son discours constitue la première pièce du dossier. En voici la teneur :

« Il n'est point d'homme dont on puisse bien connaître l'âme, le génie, le caractère, quand on ne l'a pas encore vu s'essayer dans l'exercice de la puissance et des lois. Pour moi, je regarde et j'ai

(1) Les passages entre guillemets sont empruntés à l'*Antigone* de Sophocle, édité, sans nom de traducteur, par Ernest Flammarion.

toujours regardé comme un méchant homme quiconque chargé du Gouvernement d'un État, loin de s'attacher courageusement aux meilleurs principes, laisse enchaîner sa langue par la crainte ; et je ne puis que mépriser quiconque préfère les intérêts d'un ami à ceux de la patrie. Que Jupiter, qui voit tout, m'en soit témoin, jamais je ne dissimulerai les maux qui viennent menacer la tranquillité de mes concitoyens, et jamais l'ennemi de l'État ne deviendra mon ami, bien convaincu que c'est le salut de la patrie qui fait le nôtre, et qu'on ne manque point d'amis quand le vaisseau de l'État navigue sans danger. Voilà par quels principes je veux accroître la prospérité de cet empire, et c'est de là qu'émanent les ordres que je publie concernant les deux fils d'Œdipe.

Je veux qu'Étéocle, qui se distingua par sa vaillance, qui combattit et mourut pour sa patrie, soit enfermé dans un tombeau et reçoive les honneurs qu'on rend aux mânes des grands hommes ; mais pour son frère Polynice, qui, chassé de sa patrie, ne revint qu'avec le désir de livrer aux flammes ses murs et ses dieux (1), de se rassasier de notre sang et de nous réduire en esclavage, je fais publier dans toute la ville la défense de l'ensevelir et de le pleurer. Que son corps sans sépulture serve de proie à l'avidité des chiens et des vautours : voilà mes vœux et mes ordres. . . » Seront-ils désobéis ? Je ne le crois pas, car nul n'est « assez insensé pour chercher à mourir ».

Or, voici qu'un soldat de la troupe chargé de veiller à ce que le corps de Polynice demeure sans sépulture se précipite aux pieds de Créon. Balbutiant, il dit que l'ordre a été enfreint : des mains inconnues ont inhumé le cadavre. Menacé des pires châtimens par Créon s'il ne s'empare du coupable, il revient quelque temps après traînant Antigone. La contemptrice des lois, c'est elle ! Sur le corps exhumé elle vient d'être surprise « poussant des cris aigus semblables à ceux de l'oiseau qui voit son nid dépouillé des petits qu'il y avait élevés. Oui,

(1) Ceci a fait l'objet du procès d'Étéocle et Polynice.

c'est ainsi qu'à l'aspect de ce corps découvert, elle faisait retentir les airs de ses plaintes et des imprécations qu'elle lançait contre les auteurs de cet outrage. Et soudain, couvrant le mort d'une poussière sèche, elle l'arrosa par trois fois de libations épanchées du sein brillant d'un vase d'airain ».

Antigone avoue. La loi, qui était publique, elle la connaissait parfaitement. Elle se fait gloire de l'avoir bravée. Car à la loi écrite, œuvre de Créon, à la loi positive, elle en oppose une autre : la loi naturelle.

Le procès d'Antigone se présente donc ainsi comme portant sur un conflit de lois.

LES DÉBATS.

CRÉON (*roi, accusateur public et juge*). — En vérité, les débats sont superflus. L'inculpée a avoué. Il y a lieu d'appliquer purement et simplement la loi qu'elle a violée. Cette loi, ai-je à peine besoin de dire qu'elle s'inspire de la plus haute équité? Polynice venait ravager sa patrie cependant qu'Étéocle combattait pour la défendre. Il tombait donc sous le sens qu'ensevelir Polynice, c'était lui rendre un honneur impie, car on ne saurait « traiter également le crime et la vertu... Je ne puis voir qu'avec indignation l'orgueil de quiconque prétend violer les lois ou commander à ceux qui gouvernent. Dans les grandes choses comme dans les petites, dans les justes comme dans les injustes, il faut obéir à celui que l'État a choisi pour maître. Celui-là commandera bien, qui a su bien obéir, et, dans un jour de bataille, on pourrait compter sur sa bravoure et sur sa fidélité. L'anarchie est le plus grand des maux; c'est elle qui perd les familles, qui détruit les États, qui met les armées en déroute; l'obéissance est le salut de ceux qui suivent les règles. Soutenons donc avec

fermeté les principes du Gouvernement et ne permettons pas qu'une femme nous subjugue. » Antigone est coupable et doit expier.

ANTIGONE (*accusée*). — Si je me glorifie d'avoir bravé la loi dont se réclame l'accusation, « c'est que ni Jupiter, ni la Justice, citoyenne des dieux infernaux, aucun de ces dieux qui ont donné des lois aux hommes ne l'avaient promulguée. Je ne pensais pas en vérité que vos arrêts dussent avoir tant de force que de faire prévaloir les volontés d'un homme sur celles des immortels, sur ces lois qui ne sont point écrites et qui ne sauraient être effacées. Ce n'est pas d'aujourd'hui, ce n'est pas d'hier que ces lois existent : elles sont de tous les temps, et personne ne peut dire quand elles ont pris naissance. Ne devais-je donc pas, sans craindre aucun mortel, me soumettre aux ordres des dieux ? Je savais que je devais mourir : aurais-je pu l'ignorer, quand même vous n'en auriez pas prononcé l'arrêt ? Si ma mort est prématurée, elle n'est qu'un plus grand avantage à mes yeux. Et qui pourrait, dans l'abîme des maux où je suis, ne pas regarder la mort comme un bonheur ? Ainsi donc, un tel sort ne peut être à mes yeux une peine ; mais c'en eût été une bien plus cruelle pour moi si j'avais laissé sans sépulture un frère conçu dans les flancs qui m'ont portée. Voilà ce qui m'eût désespérée : le reste ne m'afflige point. Si, après cela, vous taxez ma conduite de folie, cette accusation pourrait bien être l'accusation d'un insensé. . . Quelle gloire plus flatteuse peut-il me revenir que d'avoir inhumé mon frère ? Que d'éloges ne me donneraient pas ceux qui nous écoutent si la crainte n'enchaînait leurs langues ? Mais un grand avantage de la tyrannie, c'est de pouvoir impunément dire et faire ce qui lui plaît. . . Il n'y a point à rougir d'honorer ceux qui sont formés du même sang que nous. » A Créon qui m'accuse de n'avoir point distingué le crime de la vertu, je lui répondrai qu'il est fort douteux que la distinction qu'il établit soit admise chez les morts. J'ai

enseveli Polynice, mon frère ; « ce devoir rempli, il me sera beau de mourir ; c'est un ami qui sera rejoint par son amie. J'aurai fait une action juste et pieuse, puisque le temps que j'aurai à lui plaire est plus long que celui où je dois plaire aux vivants ; car c'est pour l'éternité que je lui vais être unie. Pour vous, si vous le voulez, traitez avec mépris ce que les dieux honorent. »

LA SENTENCE.

Antigone est condamnée à être conduite « en un lieu désert » et là « enfermée vivante dans l'ancre profond d'un rocher avec autant de nourriture seulement qu'il en faudra pour servir d'expiation et empêcher que la ville ne soit souillée de sa mort ».

(Murmures dans l'auditoire. On entend Hémon, le fiancé d'Antigone, s'écrier : « C'est soutenir mal ses droits que de fouler aux pieds les lois des dieux », cependant qu'exorable le cœur se lamente : « Moi-même, en ce moment, infidèle aux ordres du roi, je ne puis retenir les larmes dont mes yeux sont inondés en voyant cette princesse, Antigone, s'avancer vers ce lit qui sera pour elle un lit éternel. » La tête haute, Antigone, emportée par les gardes, lance à ses juges ces fières paroles : « Si ceux qui m'ont condamnée sont approuvés par les dieux, je m'avoue criminelle et leur pardonne mon supplice. Mais s'ils sont eux-mêmes coupables, qu'ils ne souffrent point d'autres maux que ceux qu'ils me font injustement souffrir. . . Murs de Thèbes, ô ma patrie, ô dieux de mon pays ! C'en est fait, on m'entraîne : voyez votre reine seule et abandonnée, de quel outrage on l'accable ! Et de quelles mains elle le reçoit, pour avoir été fidèle aux devoirs de la pitié ! »)

LE PROCÈS EN RÉVISION.

Ayant, par le truchement de l'enfant qui le guide, car il est aveugle, comme chacun sait, tiré du vol des oiseaux et de l'examen des victimes sur les foyers des autels les plus funestes présages, et connu par là que l'arrêt qui venait d'être rendu mettait la ville en danger, le devin Tirésias demande la révision du verdict et prend sur lui de réhabiliter Antigone.

TIRÉSIAS. — « Songez-y, Créon, mon fils, l'erreur est commune à tous les mortels ; mais lorsqu'un homme se trompe, il est sage, il est heureux s'il remédie au mal qui l'a surpris, et s'il ne demeure point inébranlable. La présomption nous condamne à l'ignorance. Cessez donc de poursuivre un mort. Ne frappez pas ce qui n'existe plus. Quel courage y a-t-il à triompher d'un cadavre ? Mon cœur ne veut que votre bien, et ma bouche vous le montre : quand les avis nous sont utiles, il est doux de les écouter. » De l'injustice que vous venez de rendre sur le siège, vous serez vous-même victime, à moins que vous ne rapportiez votre inique arrêt. « Avant que le char du soleil ait fini sa carrière, un fruit de votre sang », Hémon, votre fils chéri, le lamentable fiancé d'Antigone, « compensera par son trépas le destin de celle que, toute vivante, vous enfermez indignement dans un tombeau, et de celui que, tout mort qu'il est, vous retenez au dieu des morts en le privant de la sépulture et des honneurs des funérailles. C'est un pouvoir que vous usurpez et que les dieux du ciel même n'ont pas ; et c'est pour vous en punir que les Furies des Enfers et des dieux, ces vengeresses à qui nul crime enfin n'échappe, s'appêtent à vous surprendre et vous destinent un sort pareil. »

(L'émoi s'est emparé de l'auditoire. « Consultez la prudence, fils de Moénécée ! » implore le cœur . . . « allez tirer la princesse de sa prison souterraine et faites dresser un tombeau à Polynice ! . . . Ne

*perdez pas un moment ; la vengeance des dieux vient d'un pas léger
fondre sur les coupables ! . . . Allez donc et ne remettez pas ce soin à
d'autres qu'à vous-même ! »)*

L'ARRÊT DE RÉVISION.

Attendu que « je crains qu'il y ait du péril à changer les lois établies » ;

Attendu que ceci m'incite à nourrir « de nouveaux sentiments » ;

Attendu que c'est moi qui fis jeter Antigone dans la caverne fatale et que, par conséquent, il sied que je l'en délivre moi-même ;

Par ces motifs :

« Esclaves présents ou absents, volez, la hache en main, vers la caverne désignée ! »

E. DEGIARDE.

(à suivre.)

PRINCESSES LOINTAINES

A LA COUR DES PHARAONS D'ÉGYPTE.

On sait à quel haut degré de dignité les théoriciens égyptiens, sous l'Ancien Empire (2778-2423 av. notre ère), c'est-à-dire à l'époque des Pyramides, avaient placé la monarchie pharaonique.

De vieilles traditions, remontant à la nuit des temps préhistoriques, voulaient, chez tous les peuples, que les chefs de clans fussent descendants des dieux : ainsi, jusque chez les Grecs, les héros des poèmes homériques, Hector, Achille, Agamemnon.

Tirant les conséquences extrêmes de cette doctrine, les anciens Egyptiens avaient fait de leurs pharaons, non seulement des fils de dieux, mais des dieux mêmes dans toute la force du terme, avec tous leurs droits et toute leur puissance. Ici-bas leur titulature officielle faisait précéder leur nom des mentions «Horus» et «Fils du Soleil»; dans le langage courant on les appelait, du moins sous l'Ancien Empire, «le grand dieu» ou même «Dieu» tout court. Leur temple funéraire et les couloirs de leur pyramide ne comportaient encore, sous la IV^e dynastie (2723-2563 av. notre ère), aucune scène sculptée d'adoration ni aucun texte de prières. Le roi n'en avait cure puisqu'il entrait de plain-pied comme

dieu dans l'éternité. Du reste les dieux que les mortels adoraient avaient eu une carrière semblable à la sienne. Ils avaient commencé, eux aussi, par être des pharaons ici-bas, comme les archives des temples en gardaient la liste. Il n'y avait donc aucune différence ni de nature, ni de destinée, entre eux et le Pharaon régnant, qui était à la fois leur fils et leur frère.

Cette doctrine altière ne pouvait se conserver dans sa pureté que sous une monarchie forte. De fait, au déclin de la V^e dynastie, vers 2450 avant notre ère, dans les corridors et la chambre funéraire des pyramides des rois, des textes magiques, les « Textes des Pyramides », apparaissent, destinés à assurer, par la vertu de formules, les destinées bienheureuses des souverains dans l'autre monde. La doctrine de la divinité royale de plein droit s'était donc affaiblie. Elle fut pourtant adoptée par les pharaons thébains du Moyen Empire (2250-1680 av. notre ère), mais avec une nuance. Aux appellations catégoriques de l'époque memphite on substitua alors la locution adoucie « le bon Dieu », pour parler du roi, ce qui le distinguait des autres dieux et le rapprochait de l'humanité. Les anciennes façons de parler ne se retrouvent plus que dans les poèmes officiels, c'est-à-dire qu'elles sont devenues des hyperboles de courtisans. Les textes donnent l'impression que la croyance en la lignée divine du roi subsiste, mais plutôt comme une doctrine mystique que comme une vérité d'expérience. Les vicissitudes de la monarchie l'avaient trop souvent battue en brèche.

La croyance en la divinité de leur roi commandait l'attitude des Égyptiens vis-à-vis des peuples étrangers, voisins de leur pays. Puisque le Pharaon était le successeur et l'égal de dieux dont le pouvoir s'étendait sur la terre entière, les limites théoriques de sa puissance n'étaient pas moindres. Le cartouche dans lequel on inscrivait son nom signifiait, en symbolique égyptienne, l'espace entouré par la course du

soleil, c'est-à-dire l'univers, sur laquelle toute puissance lui avait été dévolue de droit divin. Les étrangers, qui ne reconnaissaient pas cette puissance, étaient donc des rebelles, dignes de châtement. De fait, un des plus anciens livres religieux décrivant, au plafond des hypogées royaux de Thèbes, la course du soleil dans l'autre monde, le *Livre de la Nuit*, montrait un enfer spécial où Horus torturait, sans distinction, les quatre races humaines qui résumaient pour les Égyptiens le monde des Barbares, — les nègres, les Nubiens, les Libyens et les Asiatiques, — parce que c'étaient des révoltés contre son père Osiris.

On conçoit que, dans ces conditions, la question du mariage d'un pharaon avec une princesse étrangère ne se soit même pas posée sous l'Ancien et le Moyen Empire. Il ne s'agit pas bien entendu de concubines amenées par caprice dans le harem royal, mais de reines en titre devant faire souche de rois. Les dogmes de la divinité du roi et de la pureté du sang solaire s'y opposaient, et la raison d'État ne l'exigeait pas. Il n'y avait pas encore, en effet, au voisinage de l'Égypte, de nations assez fortement constituées pour que des alliances avec sa famille régnante fussent nécessaires à la politique de l'Égypte, ou simplement avantageuses pour elle. Le jour où la raison d'État l'exigea, le dogme royal, assoupli par l'expérience de quinze siècles, s'en accommoda aisément.

Ce jour arriva à la fin de la XVIII^e dynastie.

*
* * *

Après l'expulsion des Hyksôs (1580 av. notre ère), les rois de la XVIII^e dynastie avaient entrepris de mettre définitivement l'Égypte à l'abri des incursions étrangères en constituant un protectorat sur la Palestine et sur la Syrie, comme bastions de défense contre les attaques venues du nord. Les

coutumes du temps et l'organisation militaire de l'Égypte ne permettaient pas d'y entretenir de fortes garnisons permanentes. Il s'agissait d'inféoder les dynastes syriens à la politique égyptienne, en leur laissant le soin de défendre eux-mêmes leur pays en attendant des renforts envoyés d'Égypte. Seuls de petits contingents, cantonnés de loin en loin, aidaient à la fidélité des princes locaux.

Toutefois, au nord et à l'est, des États qui n'étaient pas dans l'orbite de l'Égypte sollicitaient également les princes de la Syrie et tâchaient de nouer parmi eux des intrigues favorables à leurs intérêts : le royaume d'Alasia sur le bas Oronte, celui de Mitanni en haute Mésopotamie, ceux d'Assour et de Babylone. Au début du xv^e siècle avant notre ère, le royaume de Mitanni, de population aryenne, était le plus influent, et faisait pression sur la Syrie par les places-fortes de Mégiddo, de Qadech et de Karkhémich, qu'il détenait. En 1482, l'an XXII de Thoutmôsis III, les Mitanniens suscitérent une révolte générale de la Syrie contre l'Égypte. Thoutmôsis III, en trois campagnes successives, prit Mégiddo en 1482, Qadech en 1474 et Karkhémich en 1471. En 1462, après diverses insurrections locales qu'il réprima durement, il crut même avoir brisé définitivement la puissance du Mitanni. Pourtant, vers 1445, son fils Aménophis II fut encore obligé d'intervenir par les armes. Pour assurer la sécurité de l'Égypte, il installa au Mitanni une dynastie favorable à ses desseins. Du reste, sur ces entrefaites, l'attitude menaçante de l'Assyrie à l'est et les premières incursions des Hittites venant du nord rapprochèrent des intérêts jusqu'alors opposés. Égypte et Mitanni sentirent le besoin qu'ils avaient l'un de l'autre pour faire front au danger qui apparaissait à l'orient.

Il n'est pas d'union plus solide entre royaumes que celle qui se fait par l'alliance de leurs familles royales. Mieux que la lettre froide d'un traité, la conclusion d'un mariage entre leurs princes crée entre deux pays une tradition d'amitié

durable et, par les échanges culturels de leurs cours, amène une réciprocité de sentiments et de compréhension. Thoutmôsis IV (1425-1405 av. notre ère) le comprit le premier. Pour assurer à l'Égypte la fidélité du Mitanni, qui était pour elle une nécessité vitale, il n'hésita pas à déroger aux exigences séculaires de la vieille doctrine du sang divin. Il demanda sa fille au roi du Mitanni, Artatama, pour en faire la reine d'Égypte. L'offre parut alors si exorbitante, qu'Atatama soupçonna d'abord un piège, et qu'il déclina résolument l'extraordinaire honneur proposé à sa maison. Il ne voulait pas donner sa fille en otage, ni risquer qu'elle fût traitée en Égypte comme une simple concubine du harem royal. La correspondance diplomatique, retrouvée en 1887 dans les archives du palais d'Aménophis IV à El-Amarna, révèle qu'il n'accorda son agrément qu'après la septième ambassade. Il n'eut pas du reste à le regretter. Sa fille fut intronisée reine d'Égypte avec tous ses droits, sous le nom égyptien de Moutémouia, et elle devint la mère d'Aménophis III. C'est elle qui est représentée dans les bas-reliefs de la fameuse théogamie du temple de Louxor.

Aménophis III (1405-1370 av. notre ère), le souverain le plus fastueux de toute l'histoire de l'Égypte, suivit, en matière de mariage, les principes introduits par son père. Il est vrai qu'il prit pour reine, non pas une princesse de sang royal, mais la fille d'un notable syrien, avec laquelle il fit vraisemblablement un mariage d'amour, car ni les convenances ni la politique ne semblent avoir dicté son choix. Ce fut la fameuse reine Tii, qui eut tant d'influence sur lui et fut la mère d'Aménophis IV. Elle est fort souvent représentée avec lui sur les monuments. Mais, peut-être à la mort de sa propre mère, qui représentait les intérêts du Mitanni à sa cour, Aménophis III sentit l'opportunité, pour continuer la tradition mitannienne de sa maison, de demander au roi Douchratta sa sœur Gilouhkipa pour son harem. Il ne s'agissait plus de reine, cette fois-ci.

Aussi le roi de Mitanni hésita longtemps, et il n'envoya sa sœur qu'après la sixième ambassade.

Il faut croire toutefois que Gilouhkipa fut bien traitée à la cour d'Aménophis III, car, lorsque sur le tard de sa vie le vieux roi écrivit à Douchratta pour demander sa fille Tadoukhipa, il reçut une acceptation immédiate. L'ambassadeur d'Égypte apportait du reste de fort riches cadeaux. Tadoukhipa partit donc sous sa garde, avec une suite de plusieurs centaines de femmes mitanniennes et des images de ses dieux nationaux. Mais pendant le temps du voyage, Aménophis III mourut. Tadoukhipa, arrivée à Thèbes, plut au nouveau pharaon, Aménophis IV. Celui-ci l'épousa comme reine, et il lui donna un nom égyptien qui exprime peut-être sa surprise et son admiration : « La Belle qui survient ». Ce fut Néfertiti.

*
* *

On a dit de l'histoire qu'elle est un perpétuel recommencement. L'aphorisme est vrai en ce qui concerne la question qui nous occupe. Sous la pression des circonstances, le plus grand des rois de la XIX^e dynastie, Ramsès II (1298-1232 av. notre ère), fit exactement, pour les mariages étrangers ce qu'avaient fait ses prédécesseurs de la dynastie précédente. Seulement aux Mitanniens avaient succédé les Hittites.

Ceux-ci, profitant de l'incurie d'Aménophis IV, qui soucieux uniquement d'établir et de propager sa nouvelle doctrine, avait laissé périlcliter les intérêts égyptiens en Asie, s'étaient installés à la place de l'empire mitannien et avaient recommencé à nouer des intrigues en Syrie. Ramsès II, qui les avait attaqués en 1293, n'était pas parvenu à rompre leur front à la fameuse bataille de Qadech, et pendant seize ans il les avait combattus sans les vaincre. Mais en 1277, un événement menaçant décida les Hittites à se rejeter vers une alliance

égyptienne : la prise de Karkhémich par le roi d'Assyrie, Salmanasar. Ramsès II saisit l'occasion de reprendre la politique de ses prédécesseurs. L'année même, il conclut avec le roi des Hittites un traité d'alliance, célèbre dans l'histoire ; gravé avec toutes ses clauses sur les murs du temple de Karnak et du Ramesséum, il est jusqu'à présent le plus ancien texte diplomatique connu. Pour consolider la paix entre les deux royaumes et resserrer leur bonne entente, un mariage royal s'ensuivit, préparé sans doute dès le lendemain de la paix. En 1264, le roi des Hittites, Khattousil, amena lui-même sa fille en Égypte et il la présenta à Ramsès. Celui-ci la prit comme reine, et il l'intronisa sous le nom d'Ourtmaou-néfrourè, « La grande prêtresse de la beauté du Soleil ».

*
* * *

Ces mariages politiques des grands rois de la XVIII^e et de la XIX^e dynasties ouvrirent largement l'Égypte aux influences de l'Asie, car, avec les princesses et leur escorte, les arts et les idées de l'Orient pénétrèrent à la cour de Thèbes et ils stimulèrent le génie égyptien en lui découvrant de nouvelles perspectives.

Il ne saurait être question dans ce cas de simples coïncidences.

Ce fut sous Thoutmôsis IV, dont l'épouse était Moutémouia la mitannienne, qu'un goût nouveau, plein d'élégance et de fantaisie, apparut dans le costume de la cour, et en même temps dans le vieil art thébain, et les fit rapidement évoluer vers les formes où ils s'épanouirent sous le règne d'Aménophis III.

Ce fut sous ce dernier roi que l'influence de la reine Tii, la syrienne, prépara les spéculations de leur fils Aménophis IV, qui convoqua tous les hommes de son empire à une religion

universelle abolissant, devant la divinité, toutes les barrières dressées par la tradition entre les Égyptiens et les barbares. Le roi inspiré s'éleva à ce point culminant de la pensée religieuse de l'Égypte en accord avec la mitannienne Néfertiti, l'épouse, confidente de ses pensées, qu'il aimait tendrement.

Même après l'échec de la réforme religieuse d'Aménophis IV et la chute de sa dynastie, la vieille dogmatique restaurée subit l'influence des idées semées en Égypte au temps des reines asiatiques. Comme le roi s'était humanisé, au sens le plus large du terme, elle s'humanisa, à son tour. Dans les syringes royales de Thèbes, au tombeau de Sétî I^{er}, l'enfer inexorable réservé aux étrangers a disparu : les quatre races humaines sont admises, sur pied d'égalité, à faire cortège au Soleil dans l'au-delà, sous l'appellation fraternelle de « Troupeau de Rê », dont le dieu suprême est le Bon Pasteur.

Faire que les peuples se connaissent, c'est les rapprocher. Dans l'ancienne Égypte ce rôle fut excellemment joué par les messagères de paix et d'émulation dans la civilisation que furent ses princesses lointaines.

Étienne DRIOTON.

CASSE-TÊTE CHINOIS.

Qui n'a pas employé l'expression « casse-tête chinois » ? Elle est de circonstance, lorsqu'on examine la question des noms et des prénoms en Chine. Nous autres, nous avons un nom de famille et plusieurs prénoms dont le premier seul est usité ; en plus de cela, quelques-uns ont reçu, dans leur enfance, un surnom dont ils ont souvent du mal à se défaire. Ce simplisme convient à des barbares, mais les Célestes ont un esprit beaucoup trop délié pour être satisfaits de cette maigre ration ; ils reçoivent donc plusieurs noms et prénoms suivant les lignes générales ci-après :

Un Chinois porte le même nom de famille que son père ; ce n'est pas le cas des Mandchous même installés en Chine, depuis plusieurs siècles. Les noms mandchous étant fort longs, on les a complètement supprimés, vu la difficulté de les rendre dans une langue monosyllabique ; chaque famille mandchoue adopte un nom chinois différent qui s'applique à tous les membres d'une seule génération.

En résumé, si Monsieur Wang est chinois, il est, *a priori*, le fils de Monsieur Wang ; s'il est Manchou, son père peut s'appeler n'importe comment, sauf Monsieur Wang. Ajoutez à cela que beaucoup de Chinois faisaient partie, sous l'Empire, de l'organisation militaire des Mandchous et copiaient leurs

usages ; dès lors, même si M. Wang était chinois, il n'était pas toujours le fils de M. Wang — sans vouloir attaquer la réputation de Madame Wang.

Neuf fois sur dix, le nom de famille a une signification dans le langage courant ; il est suivi d'un ou de deux monosyllabes correspondant à notre prénom. Dans Wang Houg Nien, Wang qui signifie « Roi » est le nom de famille et Houg Nien, « Grande Année », est le prénom.

Il existe deux sortes de prénoms, le prénom officiel et celui dit de « courtoisie ». Le premier est employé pour les signatures et par les supérieurs dans leurs relations avec les inférieurs ou — ce qui revient au même — par les parents et les professeurs vis-à-vis des enfants. La bienséance exige que ce prénom soit cité par les gens, en signe d'humilité, devant des personnes d'âge auxquelles la vieillesse assure le respect ; en leur présence, un homme même âgé de quarante ans ne dit pas : « J'ai fait telle ou telle chose », mais bien « Moi, un tel, j'ai fait ceci ou cela. »

Les prénoms officiels des filles sont choisis parmi les fleurs, les pierres précieuses, les parfums, les qualités de l'esprit ou du cœur. « Couche fraîche de jade », « Montrer sa capacité », « Intelligence clairvoyante », de tels prénoms sobres sont donnés aux filles de bonne famille ; les cocottes, à l'affût de publicité, choisissent des épithètes plus voyantes : « Corolle de pivoine », « Petit rouge » ou « Nuage coloré du crépuscule ».

Dans les familles de militaires, les garçons s'appellent « Bravoure du tigre », « Renforcer le son » ou encore « Maîtriser au loin », tandis que les lettrés adoptent comme prénoms « Penser à l'orchidée », « Cigogne rapide » ou « Océan de vertu ».

Un des mots du prénom officiel se retrouve d'habitude dans tous les prénoms des cousins et cousines d'une même génération, comme s'il formait un radical, l'autre partie étant seule à varier.

Tout le monde a entendu parler des quatre sœurs Soung : Soung Tching Ling, veuve de Sun Yat Sen, Soung Ai Ling, épouse du docteur H. H. Kung, Soung Mei Ling, Madame Tchieng Kai Shek, et Soung Ai Ling. Leurs prénoms respectifs se traduisent ainsi : « Féliciter l'âge », « Respecter l'âge », « Bel âge » et « Aimer l'âge ».

Le raffinement est parfois poussé plus loin. Supposons un prénom de deux mots et que l'un des deux soit formé de deux caractères ; si cela lui chante, le père adopte pour tous ses enfants non seulement l'un des mots, mais encore un des caractères de l'autre ; pour différencier chacun des rejetons, il s'efforcera de trouver autant de termes du langage courant et de sens élevé dans la composition desquels entre ce caractère.

Les noms et prénoms officiels ne peuvent pas être prononcés tout d'une traite par les inférieurs, y compris les enfants. Il faut un léger temps d'arrêt entre le nom et le prénom et même entre les deux parties du prénom. Si vous rencontrez un monsieur Tchiang, vous pouvez lui demander quel est le prénom de son père ; il vous répondra que le premier mot est X et le second Y ; à moins d'être un sauvage, il ne dira jamais « XY ». Cette règle se retrouve dans les faire-part mortuaires comme dans les inscriptions sur les pierres tombales ; le nom de famille du défunt y est suivi du mot « Huei » qui signifie « ne pas prononcer », suivi lui-même du prénom.

Pour fixer les idées, venez vous promener avec moi dans la campagne parsemée de monuments funéraires. Nous passons au bout d'un moment devant la tombe d'un certain Liang Shi Yi ; c'est un homme important à la mémoire duquel nous devons beaucoup de respect. Eh bien ! s'il vous prend la fantaisie de lire à haute voix l'inscription qui se trouve sur sa tombe, vous direz « Liang Huei » et ne prononcerez les prénoms qu'après avoir marqué une pause entre « Huei » et « Shih » comme entre « Shih » et « Yi ».

A côté du nom — ou prénom — officiel, tout Chinois,

avons-nous vu, porte un autre prénom appelé « nom de courtoisie », lequel est employé par les gens de la même génération et dont le sens se rapproche de celui du nom officiel ; citons-en trois au hasard : « Salle où règne une atmosphère de respect », « Cloche en bois du ciel » ou encore « Escalader les nuages ». Précédé du nom de famille, ce prénom est formé d'un, ou le plus souvent de deux mots qui ont chacun leur signification propre dans le langage courant, car, notons-le bien, il n'existe pas dans la langue chinoise un seul mot qui serve uniquement de prénom.

Ici encore les subtilités abondent. Quand un Chinois en rencontre un autre, il lui demandera toujours comment il s'appelle et son interlocuteur donnera son nom de famille, sans mentionner son nom de courtoisie. Le premier dira aussitôt : « Tai fou ? » « Quel est votre prénom élevé ? » Et l'autre de répondre : « Mon vulgaire prénom est AZ. »

Si une personne d'un certain âge demande à un jeune homme quel est son prénom, celui-ci rétorque qu'il n'en a pas, ce qui est faux. Pourquoi ce mensonge qui ne trompe personne ? S'il indiquait son prénom, l'autre personne l'appellerait ainsi, et ce faisant, le traiterait en égal, alors que le plus jeune des deux est inférieur, du fait de son âge.

Dans les rapports officiels, un inférieur n'emploie ni le nom officiel ni le nom de courtoisie de ses supérieurs, mais il se servira du nom de famille suivi du titre de leurs fonctions, par exemple « Wang Conseiller ». A l'égard d'une personne plus âgée que l'on voit en privé, il est bon de remplacer la seconde partie du prénom de courtoisie par le monosyllabe « Wong » qui signifie « Vieillard », comme si au lieu de « Jean-Philippe » nous disions « Jean-le-Vieillard » ; quand on est très intime, on emploie le terme « Lao » (vieux) qui est plus familier, « le vieux Jean. »

En plus des noms officiels et de courtoisie, les gens reçoivent un petit nom connu seulement des parents, des frères

et sœurs et de quelques amis très intimes. Les filles s'appellent fréquemment « Niutze », « Fillette » et les garçons « Maotao » ou « Tête chevelue ». Si l'aîné des enfants est une fille, on la nomme « Chao », « Faire venir un autre », dans l'espoir qu'elle soit suivie d'un garçon. Souvent les parents appellent les enfants par leur numéro d'ordre, avec une série séparée pour les filles et les garçons : « Fille n° 3, viens ici ! » diront-ils (1).

Chacun sait que les mauvais génies rôdent autour des garçons, avec le dessein de leur arracher l'âme ; pour induire ces esprits en erreur, les parents traitent leur fils de « goret » ou de « chien » ou bien encore ils les appellent différemment, d'après le moment de la journée. « Abricot » au réveil devient « Petit chien » à midi et « Petit jade » le soir. Les surnoms sont si familiers qu'ils ne peuvent jamais être écrits ; suivant la belle expression chinoise, « ils ne peuvent pas monter jusqu'au pinceau ».

A l'école primaire, le professeur donne un prénom à ses élèves, différent de tous ceux que nous avons vus ; les membres de groupements littéraires adoptent un nom de plume et dans les associations religieuses, ce sont les dieux eux-mêmes qui, par le truchement des signes sur le sable, distribuent des noms aux fidèles.

En se mariant, les femmes perdent leurs prénoms ; elles sont désignées par le nom de famille de l'époux, suivi de leur nom de famille à elle et du mot « Sheu » (nom).

Supposez qu'un domestique entre au service d'un maître chinois ; si l'un de ses prénoms officiels est identique à celui porté par un parent même mort depuis longtemps, il en recevra un autre, en signe de respect à l'égard de l'aïeul. De

(1) A rapprocher du nom donné aux filles de Louis XV : Mesdames Troisième, Quatrième, etc ...

même on évitera de donner aux enfants les mêmes prénoms que ceux de leurs ancêtres.

Ce qui dépasse l'entendement, ce sont les règles adoptées à l'égard des noms impériaux. Avant de régner, les empereurs de la dynastie Ching (1644-1911) avaient un prénom officiel; ils recevaient également un prénom de courtoisie qui était ignoré de tous, en dehors du Palais; lors de leur ascension au Trône, ils prenaient un autre titre. Ainsi le dernier Empereur Pu Yi (grandes cérémonies) est devenu Hsuan Tung (Propager des générations), en arrivant au pouvoir en 1908; à ce moment, toutes les personnes qui avaient dans leur nom le même caractère « Yi » ont dû le remplacer, en signe de respect, par un homonyme écrit différemment. Et celles qui comptaient « Pu » parmi leurs prénoms? Elles n'ont rien dû changer, car l'Empereur avait ce prénom-là en commun avec ses frères et ses cousins; seul « Yi » lui était particulier.

Après leur mort, les Souverains recevaient un nom « de pagode » qui se trouvait inscrit sur leur tablette, dans le Temple des Ancêtres; on leur décernait aussi un titre posthume; les deux étaient rarement employés. Ainsi l'Empereur Tchien Loung (nom de règne qui signifie « Souverain éminent ») a comme nom de pagode Kao Tsung (« le haut Ancêtre ») et pour titre posthume Tchuen Kwang Ti qui veut dire « Empereur pur et parfait ».

Tous les trois ans, les Impératrices recevaient, de leur vivant, un nouveau titre qui s'ajoutait aux précédents. A la fin de sa vie, Tseu Hi était désignée de la manière suivante, dans tous les actes officiels : Charitable, Joie, Convenable, Secourir, Robuste, Nourrir, Brillante, Plaisir, Majestueuse, Sincère, Longévitité, Respectueuse, Adorer, Offrir, Respecter, Florissante, Sainte, Mère, Impératrice, Douairière.

Nom de règne, nom de pagode et titre posthume pouvaient être librement employés, mais les prénoms officiels des Souverains étaient l'objet de sévères restrictions. Les mots dont

ils étaient composés devaient le plus possible être évités. S'il arrivait qu'on doive tracer le prénom officiel de n'importe quel Empereur appartenant à la dynastie régnante, même d'un Empereur mort depuis deux siècles, il fallait supprimer le dernier jambage : ainsi le terme se trouvait, en quelque sorte, réservé à son usage exclusif. Dans les manuels scolaires, les mots qui faisaient partie des prénoms impériaux apparaissaient parfois dans de vieux textes antérieurs au moment de leur consécration : ils étaient alors encadrés de rouge, pour attirer l'attention des élèves sur leur caractère sacré ; si l'un de ces passages devait être cité dans une composition, l'étudiant avait bien soin de laisser le dernier trait du mot dans son pinceau.

De même, les grands philosophes Mencius et Confucius étaient traités avec beaucoup de respect. Quand le nom d'un des sages figurait dans un texte, l'élève écrivait « Mencius » ou « Confucius » sans altération, mais il prononçait « Men Mao » et « Con Mao », « Mao » voulant tout simplement dire « quelqu'un ».

LOUIS SCHEYVEN.

LE CHAPELET

AUX GRAINS DE COULEURS.

(SUITE.)

LE MATCH.

J'étais un jour au café en train de lire les périodiques illustrés, quand Garou vint s'asseoir près de moi. Mon premier mouvement fut de payer la sommelière pour m'en aller. Mais Garou tenait sans doute à conserver sa réputation de mauvais garnement :

— Tu t'en vas ? Tu as déjà digéré ton couscous ?

Comme je ne répondais pas, il reprit d'un ton où il mit un plus de moquerie :

— Comment prépare-t-on le couscous chez vous ?

Mon sang commençait à bouillonner.

— Est-ce que je te demande, moi, comment on prépare les beignets dans ton village ? fis-je exaspéré.

— Dis donc, tu es un étranger et tu risques l'expulsion, si tu ne te tiens pas coi.

Comme je ne répondais pas, il crut que j'avais peur. En réalité, je cherchais le moyen de lui donner une correction sans provoquer de scandale pouvant nuire à mes études. Ce moyen-là, je le trouvai à même ses yeux qui, en ce moment, reflétaient son estomac que devait préoccuper une importante digestion.

— Au revoir, dis-je, en m'en allant, avec une bonne idée qui m'était venue.

Je savais que Garou faisait de la boxe et qu'il s'en vantait. Un mois durant, j'ai vécu dans l'exercice : culture physique, course à pied, saut à la corde, mouvements respiratoires, shadow-boxe et punching-ball. Ce fut le seul mois de ma jeunesse où mon action fut la sœur de mon rêve. Et ce rêve, on le devine, était d'aplatir cet énergumène couvert de trahison, de me venger et de venger mes amis, le battre et lui faire mal. Pendant un mois je n'ai vécu qu'avec cette idée, demandant aux œufs, aux légumes et à la viande, voire même aux raquettes, au fromage, tout ce qu'ils contenaient de vivifiant. Je montais les escaliers quatre à quatre pour assouplir mes jambes et développer mon souffle. Garou était fort et je savais qu'il y avait entre nous une différence de poids et de taille en sa faveur, mais j'étais décidé à y suppléer. Je continuai à m'entraîner dans le plus strict secret. Comme ce saint qui transcrivit patiemment l'évangile dans sa cellule de Bethléem, j'ai endurci mes poings sur le punching-ball et le sac de sable, soigneusement emménagés dans la cave de Madame Mercier.

J'étais en forme. Mais comment décider Garou au combat ? Je veux dire à un combat régulier, à un combat où je ne risquerais pas la police et l'expulsion. L'idée m'en vint un soir, pendant que je ruminais ma vengeance : je pensais à la fable de La Fontaine : « L'Âne et le Lion ». Lui sera l'âne, il me suivra. Je lui dirai que je fais un peu de boxe, je louerai sa force dans cet art et lui révélerai ma crainte de lui demander une démonstration. Comme l'âne de la fable, il me courra après . . .

Et il a couru, flatté sans doute à l'idée de me donner une râclée propre à faire rehausser son prestige.

*
* *

Dans le ring de la salle de gymnastique, je fus un peu effrayé devant le buste nu de ce garçon. Il était d'une bonne demi-

tête plus grand que moi et mon premier frisson de froid ne fut pas exempt d'un soupçon de peur. Mais je me souvenais de sa farce à Browning, de sa dénonciation et des sanglots de Petiot. Et ma haine se transforma en courage. Pour le reste, mon entraînement m'avait assez mûri.

J'avais choisi une heure où nous pouvions être seuls dans la salle (cela avait fait partie de ma stratégie). Le maître était donc absent. Dès le premier contact, je m'évertuai à tourner le match en querelle par des mots que ma joie de frapper m'inspirait au fur et à mesure :

— Et on t'appelle « Comme Dix » ? Tu n'es même pas « Comme un » !

Lui crânait, tout en serrant sa garde. Il avait deviné le guet-apens que je lui avais tendu. Il devait se dire que le vin était tiré et qu'il fallait le boire. Il me rendit grossièreté pour grossièreté :

— Tu vas voir comme tu seras arrangé, espèce d'hindou, Ali Baba !

Ses coups étaient durs et la longueur de ses bras le favorisait. Il paraissait cependant essoufflé. C'était à mon tour de crâner :

— Tu voudrais une minute de repos, peut-être ?

— Pas avant de t'avoir couché, gerboise d'Afrique ! . . .

A la faveur de sa taille, il réussit à placer quelques coups qui me firent bien mal, entre lesquels, je puis le jurer, deux coups défendus. Heureusement, il perdait de plus en plus le souffle. J'étais d'ores et déjà avantagé. Comme il protégeait sa tête dans une garde serrée, je lui servis mes meilleurs directs dans l'estomac avec une garniture de paroles propres à le mettre hors de lui :

— Ça, c'est du poulet . . . et ça du couscous . . . encore du couscous ! . . .

Dès qu'il baissait sa garde, je lui envoyais des crochets dans la mâchoire. Il ne se servait de ses bras que pour se défendre.

Et moi, j'étais lancé. Chacun de mes coups était scandé d'un juron qui me dilatait le cœur.

— Ça, pour te faire bégayer comme Browning... ça pour t'apprendre à voler l'amie de Petiot... ça pour ta bouche qui nous a dénoncés... Goinfre!...

Au milieu de l'échauffement de ce pugilat, je me surpris à penser à Hâla en me disant que ma bataille avec Garou méritait de figurer comme un grain écarlate au chapelet de mes événements.

Je ne laissai mon adversaire que lorsqu'il appuya son ventre contre la corde du ring, les bras ballants, dans une attitude de piteux abandon. Je lui fis cependant la grâce d'un seau d'eau. Après la douche, il me proposa une revanche, mais il partit le même mois continuer ses études ailleurs.

LE CRÂNE AUX INSCRIPTIONS.

Je ne reverrai Garou que trois ans plus tard, au cours de cette terrible période où une armée de microbes d'une espèce puissante, partie, dit-on, de la Péninsule ibérique, s'était mise en tête de parcourir le monde. Dengue, disaient les uns, grippe, disaient les autres, grippe espagnole, rectifiaient les plus calés. C'était la Mort qui, parée d'une robe nouvelle, se croyait rajeunie. Sa coquetterie l'avait poussée à quitter les hôpitaux et le chevet des vieillards pour se montrer dans les cabarets et les cafés, les salons et les hôtels, les pensionnats et les écoles, les foires et les magasins, s'approchant de ceux qu'elle trouvait sympathiques, souriant aux jeunes gens, serrant la main aux nouveaux mariés, félicitant les savants, s'informant des commerçants et se penchant même pour embrasser les petits enfants. Dans sa démarche désinvolte, elle ne tenait plus sa faux levée mais la laissait traîner près d'elle

et ceux que la faux frôlait étaient si nombreux que les médecins ne voulaient plus se déranger ; quant aux garde-malades, ils réclamaient des salaires si énormes que, par esprit d'économie, les patients s'empressaient de trépasser.

L'alcool est un bon médicament, avait-on dit. Et les auditoires de l'Université se remplirent d'étudiants ivres. L'Université dut fermer.

Le camphre est un bon préventif, avait-on assuré. Et les habits, le linge, les meubles, les journaux et les pavés des rues se mirent à sentir le camphre. Madame la Mort ne s'en gênait pas. Fière de voir son nom figurer chaque jour encerclé de noir dans les journaux, elle resta le temps qu'elle voulut et prit un jour le train, emmenant avec elle la bonne moitié des entrepreneurs de pompes funèbres qu'elle avait enrichis.

Je m'étais enfermé avec mes livres dans ma chambre que j'avais camphrée à souhait, lorsqu'à l'aube d'un mauvais jour, on vint me dire que dans la pension voisine, un Monsieur Garou, *vieil ami à moi*, m'appelait d'urgence. J'avais tout de suite deviné que Garou, revenu, avait aussi été atteint et qu'il avait besoin de quelques soins que sa logeuse n'osait pas lui donner par crainte de la contagion. Je n'hésitai pas à courir à son secours.

Sa logeuse m'apprit qu'il n'était chez elle que depuis dix jours, qu'il était tombé malade le lendemain de son arrivée, que le médecin avait reconnu la grippe espagnole et qu'il avait, la veille, jugé le cas désespéré par suite d'une menace de méningite. Il avait recommandé une potion toutes les heures et des compresses fraîches. Le malade perdait souvent connaissance.

— Et qui vous a donné mon adresse ?

— Lui-même, il la savait.

Dans une petite chambre sur un lit pauvre, Garou, affaibli, amaigri, la face noircie, méconnaissable, dormait.

A son chevet, une veilleuse électrique diffusait une lumière si pâle que l'épidémie semblait s'être aussi accrochée aux draps et à tous les objets dans la pièce. Aucun tableau aux murs et l'étagère était encore vide de livres. La batterie de l'étudiant n'était pas sur pied ; cela sentait plutôt le provisoire, le bivouac, comme nous en avons tous eu, lors des déménagements à la hâte, à cause de difficultés d'argent ou simplement par suite de renvoi par les tenanciers avides.

Un sentiment de pitié naissait en moi devant la misère de Garou dont le souffle était maintenant à peine perceptible. Je renouvelai sa compresse et m'assis en attendant qu'il se réveillât. J'inspectai rapidement le maigre mobilier : un porte-manteau où était pendu un complet foncé, celui que Garou portait en arrivant et qu'il n'avait plus remis ; un lavabo où, près de la cuvette, traînaient une casserole, des boîtes de cachets et des flacons ; une armoire en bois blanc, deux chaises et, enfin, une table.

Le petit jour qui filtrait à travers les persiennes de l'unique fenêtre, commença à éclairer la chambre et je vis sur la table, ô ironie ! un crâne. Le véritable crâne humain que Garou se vantait de posséder, celui acheté quinze francs à l'homme de la morgue et dûment vidé, râclé et monté avec de minuscules charnières et de petits crochets placés aux articulations de la mâchoire et au sommet du front.

De sa main, Garou avait tracé sur l'os des annotations à l'encre : frontal, vomer, temporal (voir artères et veines), zygomatique (étudier les muscles d'ici), conduit auditif (les oreilles sont pour les examens d'octobre), etc. Et la tête de l'homme que Garou lui-même avait jugé agressif, apparaissait sous ces inscriptions comme la vulgaire page d'un block-note. Dans la position où elle était, négligemment couchée, la tête fixait de ses yeux son possesseur malade. Elle semblait rêver aux théories de la force et à leurs tâtonnements incertains au cours du temps. Elle me disait combien, à la longue, le

fort ne peut rien sur le faible. Elle me murmurait aussi d'autres choses, au point que je ressentais le besoin d'ouvrir la fenêtre pour échapper à l'obsession des rapports entre ce crâne et le malade.

Garou s'était réveillé au bruit que je fis. Comme je m'approchais de lui pour changer sa compresse, je le vis me sourire. Je lui souris aussi, en l'appelant par son nom.

— J'étais venu te battre, plaisanta-t-il d'une voix faible, notre revanche...

Malgré ma peur de la contamination, je n'hésitai pas à prendre la main qu'il me tendait. Le pauvre garçon faisait fi de sa maladie et s'efforçait de rire de la cruauté des circonstances. Pour la première fois, il me parut beau et intelligent. Je l'encourageai :

— Mais oui, quand tu seras guéri. Tu t'entraîneras convenablement, moi aussi. Et on mettra des gants plus légers pour se faire plus mal... Attends, je vais te chercher ta position...

— Tu es bon...

Ce furent ses derniers mots, trois mots qu'il n'avait, peut-être, jamais dits. A cause d'eux, j'ai aimé Garou et lui ai pardonné.

Paix à son âme, et que Dieu lui accorde l'indulgence réservée aux méchants qui succombent ! C'est de bon cœur, Garou, que je prie pour toi. Je dois à ton mauvais caractère de m'avoir tiré de mon enfantine et somnolente confiance. Tu es le maître qui m'a donné le goût de l'adversité avec ce qu'elle comporte de patience, de ruse et de courage, celui qui m'a enseigné à brûler le mal par le mal. Ta mémoire me servira de lumière dans les couloirs sinueux de la vie ; elle me servira de bouclier contre la trahison qui mousse sur bien des sourires...

Je quittai la chambre du mort après avoir prié la logeuse d'aviser les autorités et courus à la Morgue. Le gardien, un

grand diable entre deux âges, était en train de déjeûner. Je l'abordai sans cérémonie :

— Comment vous appelez-vous ?

Par dessous ses sourcils en brosse, ses yeux m'examinèrent avec méfiance :

— Mathieu. Pourquoi ?

— Connaissez-vous un étudiant en médecine nommé Garou ?

— J'en connais beaucoup d'étudiants. Y en a qui viennent ici.

— Vous avez vendu à ce Garou, il y a trois ans, pour la somme de quinze francs, la tête de l'un des cadavres qui vous étaient confiés,

— C'est faux.

— Garou l'a dit lui-même, il y a des témoins.

— C'est faux, j'vous dis. Laissez-moi tranquille.

— Attention, père Mathieu, je vous dis qu'il y a des témoins. Nous connaissons le jour. On peut faire consulter les registres et déterrer le cadavre. Vous serez sévèrement puni, surtout que ça n'a pas été le seul cas du genre. L'article 116 du Code Pénal n'est pas en votre faveur.

Je blaguais avec mon article 116. Mais déjà le bonhomme avait pâli, à l'idée que ses forfaits pouvaient être découverts. La citation du numéro de l'article avait ajouté à sa crainte. Il manifestait d'une grande inquiétude :

— Qui êtes-vous ? me dit-il enfin, à moitié convaincu.

— Un parent du mort et j'ai sa tête. Si vous m'aidez à l'enterrer avec le corps, je vous promets de me taire.

— Vous êtes parent de l'inconnu de l'accident du bois ?

— Oui, je suis prêt à l'établir.

Il n'avait pas l'air de me croire. Mais il finit par consentir :

— Bon, bon, revenez ce soir avec la tête. Mais je vous prie, Monsieur, pensez que j'ai quatre enfants, une femme malade et une vieille mère à nourrir.

— Je vous promets de ne rien dire.

Je rentrai chez moi où je déjeûnai sans appétit et me livrai

ensuite à une sieste dont j'avais grand besoin après mes émotions de la matinée. A mon chevet, le crâne attendait, rêvant lui aussi, sans doute, à une sieste inespérée qui allait bientôt mettre terme à ses humiliations.

*
* * *

C'est au même cimetière où Garou fut enterré, au cimetière de la ville dont je cache le nom pour ne pas faire du tort au père Mathieu que repose enfin près de son corps retrouvé, une tête réputée volontaire, mais qui porte, entre autres, cette dégradante inscription :

« Conduit auditif (les oreilles sont pour les examens d'octobre). »

ÉTUDES.

J'ai beaucoup hésité à me choisir une carrière. Ma mère ne m'avait pas fixé sur ce sujet. Hâla non plus, bien entendu, de sorte que j'avais l'air de pousser là par hasard. C'était donc à moi de trouver mon chemin. La Mère-Nature, si bonne et sereine dans ce pays, m'avait inculqué en même temps que son amour, une morale utilitaire exempte d'égoïsme, la seule qui m'ait guidée.

Je ne me prenais plus au sérieux comme à l'heure où je crus découvrir un terrible secret à l'ouïe des réflexions de Hâla et de son frère sur les vices de l'État. Pourtant, les révélations de ces vieilles personnes m'avaient pénétré et je m'évertuais à rechercher dans chaque aspect de la vie européenne la différence qui constitue la force des Occidentaux et notre faiblesse. Impuissant à établir les parallèles voulus, je me résignais à attendre la maturité de mon esprit, en fouillant à tort et à travers dans les livres, à la recherche de ce qui pourrait m'être utile.

Sur l'étagère de ma chambre d'étudiant figurait un méli-

mélo d'ouvrages incohérents. Il y en avait dont le titre m'avait attiré et d'autres que j'avais achetés à cause de leur reliure. Descartes, Kant et Renouvier s'appuyaient sur une *Histoire Politique* et quelques romans à la mode ; un autre rayon supportait un recueil de la *Revue des Deux-Mondes*, une *Anatomie*, un *Atlas*, un *Manuel de Comptabilité*, les œuvres de Shakespeare et même un *Guide du Chauffeur d'Automobile*.

Je ne regrette ni le temps ni l'effort que j'ai dépensés ainsi au cours de ce pèlerinage sans guide. Je ne regrette pas non plus d'avoir poussé sans conseiller. Je me félicite même d'avoir été éloigné des miens. J'étais privé de leurs soins et de leur tendresse, mais j'étais à l'abri de leur influence qui n'aurait pas manqué de m'attacher comme eux aux souvenirs creux du passé qu'ils disaient glorieux.

Oui, mais je n'avais personne pour conduire ma raison.

On a beau dire, les aptitudes sont toujours incertaines. Le choix d'une carrière est un peu comme ces mariages de raison où l'amour vient ensuite. A l'origine, cela n'a été qu'un penchant. Comment, en effet, peut-on deviner sa propre capacité dans une entreprise dont on ignore les particularités ? Comment mesurer le genre d'effort qu'on doit fournir quand on ne sait presque rien de l'action qui nous attend ? Je conviens qu'il ne faut pas laisser au hasard le choix d'une carrière et qu'il est mieux de diriger utilement ses aspirations naturelles, mais quelle est la règle ? C'est justement ce manque de procédé qui fait que parmi les hommes de chaque profession, il y ait les bons et les mauvais. Un médecin médiocre aurait pu être un bon ingénieur et *vice versa*. Nous sommes donc tous plus ou moins des aventuriers à la merci de l'occasion d'essayer nos capacités...

J'avais rêvé de l'Europe comme l'affamé rêve d'un festin. Maintenant que j'étais dans un des centres culturels de ces Occidentaux, je ne savais quelles études entreprendre. Je me

suis faufile dans bien des cours de l'Université, même à certains cours de médecine et de dissection. Je m'en suis retiré refroidi. Je ne me voyais pas en train d'ouvrir des ventres ou de manipuler des urines ; je ne m'imaginai pas, non plus, calculant des pesanteurs, défendant des criminels, examinant des étoiles ou débitant des marchandises. Mieux, peut-être, aurait valu embrasser l'un de ces métiers où, avec une dose de charlatanisme, je me serais assuré une fortune. Mais devant l'étal des connaissances, je n'obéissais qu'à mon cœur et reculais sans appétit. Seule m'attirait la salade aigre-douce de l'organisation sociale et politique, faite des connaissances de la vie et des relations des peuples, saupoudrée de régimes, d'opinions et de servitudes réciproques, assaisonnée de prétentions, de controverses, de chichis, de scrutins et d'anecdotes sanguinolentes.

Petit à petit sont venus s'accumuler d'autres ouvrages sur les rayons de mon étagère, ceux-là aussi divers, mais propres à constituer les différents anneaux d'une même chaîne.

Ma bibliothèque s'est, depuis, engraisée au point d'être devenue une gêne. J'ai parfois envie d'y mettre le feu. Je n'y regretterais que certains rubans qui marquent les pages de mes premiers livres, des rubans aux coins brodés par une main que j'ai aimée parce qu'elle savait procurer le repos à mon front fatigué, à cette période où ma sottise suffisante s'essouffait dans ces livres à la poursuite de l'art de voir clair dans l'inextricable enchevêtrement où vivent, se débattent et meurent les hommes et les nations : mes études.

MIETTE.

Le soleil avait disparu depuis une heure. Sa palette en main, le crépuscule artiste s'amusait à appliquer des teintes sur la montagne, les maisons et les arbres. Ayant pourché

les vitres d'une haute véranda, il baissa son pinceau et le rinça dans le lac. Il traça ensuite sur l'eau des barres jaunes, d'autres bleues et abandonna sa palette.

Une hirondelle coquette, grisée d'admirer son image dans l'eau colorée, s'enfuit vers le rivage en happant un moustique.

Sur la surface unie du lac, les barres rouges, bleues et jaunes, effrayées à notre approche, fuirent devant notre barque et se cachèrent dans l'ombre de la montagne. Comme elle aimait sourire à tout ce qu'elle trouvait beau, Miette s'arrêta de ramer pour sourire aux couleurs fugitives...

Ici intervint mon « sosie ». C'est un homme qui me ressemble, mais il est tout petit. Je suis tenté de l'appeler mon « Micro-ego ». Il se mêle souvent de ce qui me concerne en se disant mon conseiller, et j'ai eu avec lui, à certaines occasions, de terribles palabres que je n'aime pas citer. C'est un défaitiste, mais je le subis pour les bons conseils qu'il lui arrive parfois de me donner. Je m'empresse de vous le présenter parce qu'il ne manquera pas de réapparaître, le long de ce livre, toutes les fois qu'il jugera utile de mettre le nez dans mes affaires...

— Attention !

— Quoi ?

— Tu vas parler de Miette.

— Il ne faut pas ?

— C'est comme tu voudras. Mais tu vas exposer aux hommes une partie de ton cœur, et tu sais, les hommes, ça mord.

— J'allais simplement évoquer cette période de ma jeunesse où tout était si beau, quand j'aimais tout.

— Quand tu aimais Miette...

— Si tu veux.

— Elle avait souri quand elle sut que tu n'avais rien demandé à la Madone, quand tu lui dis, en la regardant d'une certaine façon, que la Madone savait ce que tu voulais.

— Oui.

— Et tu dis qu'elle souriait à tout ce qu'elle trouvait beau?

— Dis-donc, tout le monde n'a pas tes goûts. Peut-être aussi souriait-elle à l'idée et non à moi.

— Vous êtes sortis quelquefois ensemble, et tu avais été timide.

— Oui.

— Tu ressentais près d'elle un curieux bien-être qui dissolvait autour de toi tout l'univers.

— En effet.

— Une fois qu'elle était en villégiature chez sa tante, tu lui as écrit, laissant transpirer ta tristesse d'être seul. Tu lui as dit, entre autres, que pour vivre, il suffit d'une croûte de pain, d'une goutte d'eau, d'un peu d'ombre et d'un ami, mais que l'homme organise lui-même son malheur à poursuivre telle croûte de pain, telle goutte d'eau et tel compagnon.

— Oui, c'est vrai, je lui ai écrit.

— Vous êtes allés sur le lac, et ce soir dont tu parles, tu lui as récité des vers...

— Si on peut appeler ça des vers... des bêtises, j'étais jeune, j'étais heureux.

— Te souviens-tu de ce que tu lui as dit?

— Oui.

— Peux-tu répéter?

— Attends. Elle était donc en train de sourire aux couleurs du lac. « Miette, lui dis-je, vous êtes jolie, vous êtes aussi belle que le soir, et j'ai envie de vous dire des vers. » « Dites, avait-elle répondu, j'aime ».

— *Je vous ai toute...*

— Ce ne sont pas des vers, m'avait-elle interrompu.

— *Vous, que j'adore...*

— Ça ne rime pas!

— *Mais pourquoi ce doute.*

— Alors?

— *Qui me dévore.*

— C'est bien.

*J'ai peur
que l'heure
me leurre
et vole mon bonheur.
Malgré la douceur
exquise
qui me grise,
mon cœur
morose
n'ose
croire à la chimère
éphémère. . . .*

... Je ne me souviens plus, c'est si loin!... Et Miette avait souri à mes vers.

— C'est tout?

— Non, nous avons ramé jusqu'au restaurant du Parc, tu sais, au bord du lac.

— Et vous aviez mangé de la friture.

— Oui.

— Et Miette, à un moment, sans aucune cause, avait pleuré.

— Oui.

— Pleure-t-on sans cause?

— Enfin, nous avons parlé de l'avenir. Elle savait que mes études allaient durer. Ses parents tenaient à la marier et la destinaient à un riche commerçant.

— Tu ne m'avais pas dit ça.

— Je n'aime pas y penser.

— A votre retour, un oiseau de nuit, sur un mur que la barque longeait, avait poussé un cri et s'était envolé. Ses ailes avaient presque frôlé Miette. Elle s'était effrayée et s'était blottie contre toi. Tu lui avais murmuré son nom en

la serrant contre ta poitrine. Et de nouveau, elle avait eu les larmes aux yeux. Vous aviez laissé la barque aller à la dérive.

— Oui, oui.

— Elle s'était remise à sourire aux étoiles, dans l'eau, elles les faisait ressembler à des bijoux et t'en avait demandé une. Tu t'étais penché sur l'eau pour lui cueillir une étoile, et ne pouvant pas, tu avais dit « mensonge, mensonge... ».

— Oui.

— Elle était revenue dans ta chambre pour te tenir compagnie et pour coudre tes boutons. Elle était aussi bonne que jolie.

— Oui, nous avions toujours des fleurs et du vin. J'avais même loué un piano et elle jouait souvent les airs que j'aime.

— Puis elle s'est mariée et tu as voulu fuir.

— Tout m'était devenu morne. Je ne trouvais aux autres femmes aucune beauté. Je cherchais, vainement, la consolation dans le travail. Des jours longs et fades et des nuits vides et mauvaises. Mais je n'ai pas fui.

— Et un soir, tu as entendu frapper à ta porte. Comme Musset tu t'es dit : « c'est l'heure qui sonne, ô solitude, ô pauvreté!... ».

— Oui.

— Mais une main continuait à frapper à ta porte et lorsque tu as ouvert, c'était elle, plus émue et plus belle que jamais.

— Oui.

— Elle t'a dit « Kérim, c'est toi que j'aime. »

— Oui.

— Eh bien, Kérim, ne raconte pas ça dans ton livre. Ce ne sont pas des choses qu'on expose aux hommes. Parce que les hommes, tu sais, s'ils voyaient ton cœur, ils y mordraient.

HASSAN MAZHAR.

(à suivre.)

LES MOTS CROISÉS ET LES LIVRES⁽¹⁾.

VOYAGE AUTOUR D'UNE BIBLIOTHÈQUE, À TRAVERS UNE GRILLE.

« Quel est votre livre préféré? » — Quand, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, il y a quelque temps cette question fit l'objet d'une enquête de *La Réforme Illustrée*, je fus d'abord tenté d'y répondre par une boutade : « Mon livre préféré? C'est celui qui me fournit le thème ou la clef d'une délicate définition de mot croisé. »

J'étais atteint alors — que dis-je, alors : c'est un mal chronique, et je n'en suis point guéri! — j'étais atteint de mots-croisite. L'un après l'autre, les livres de ma bibliothèque avaient abandonné leurs rayons, et ils s'empilaient sur ma table, avec leur documentation, leurs commentaires, leurs controverses, leur science ou leur poésie, tantôt pour me tirer d'embarras, tantôt, au contraire, pour m'y plonger davantage. Comment Neptune fut-il le créateur du cheval, si, pour le soustraire à la dent de Saturne, Rhéa, dès sa naissance,

(1) La Conférence dont nous publions dans ce numéro le texte complet a été donnée à Alexandrie le 1^{er} mai 1943 à *L'Atelier* par M. Maxime Pupikofer. Le mois prochain nous publierons sa deuxième conférence intitulée : *De la Rue du Buisson au Mont-Parnasse*. Les deux causeries se complètent. Elles analysent, avec finesse, un sujet qui intéresse un nombreux public.

lui avait substitué un poulain? Dans quelles conditions, exactement, Alcibiade avait-il coupé la queue de son chien? Quels étaient les convives du banquet de Platon? Amr a-t-il ou non brûlé la bibliothèque d'Alexandrie? Madame est-elle morte d'un ulcère à l'estomac ou empoisonnée par Monsieur? L'homme au masque de fer fut-il le frère de Louis XIV? La duchesse d'Angoulême fut-elle une sœur dénaturée, ou Naundorf un imposteur? Qu'a dit au juste le Général Cambronne? L'Atlantide a-t-elle existé? Que s'est-il passé exactement au pavillon de chasse de Meyerling? La guerre de Troie a-t-elle eu lieu?

Et Paul Reboux de voisiner avec Bossuet, Pierre Benoît avec l'Abbé Moreux, Giraudoux avec Homère...

Il me suffit de les regarder, ces historiens, ces savants, ces poètes, ces romanciers, pour renverser aussitôt ma formule : « Quels sont mes mots-croisés préférés? Ceux qui me permettent de tirer de mes livres « la substantifique moelle. » Car c'étaient les mots-croisés qui avaient appelé les livres, qui les avaient ouverts à la bonne page, et les livres, alors, avaient pris le dessus sur la grille. Le crayon à bout gommé s'était reposé, tandis que, sans m'arrêter au chapitre consulté, chaque fois j'avais lu plus avant...

— Voilà, dira le profane — je ne parle pas pour vous, Mesdames et Messieurs, qui ne m'aviez pas attendu pour faire le départ entre Max Favaelli et l'*Almanach Vermot* — voilà bien des embarras pour peu de chose : le dictionnaire ne vous suffit-il pas?

Je ne médis pas du Larousse, car il est fort serviable, « ce petit gros qui sait tout sur le bout du doigt », comme dit Tristan Bernard, mais nous ne nous contentons plus de tenir *Ma, Ta, Sa*, pour des possessifs, et *Paris* pour la capitale de la France.

Il nous faut des problèmes d'un ordre moins élémentaire que ceux auxquels songeait Nicole Klat, lorsqu'elle rimait, à

l'occasion du concours de sonnets sur les mots-croisés, — que vous n'avez certainement pas oublié :

*On demande le nom d'un vieil astre qui brille,
C'est le soleil ; le mois le plus chaud, c'est Juillet ;
Le caryophyllé suave est un œillet ;
Et le groupe d'oiseaux guerriers, une escadrille.*

Et quand Janie Horvitz nous décrit *Le pays des mots-croisés*, elle paraît bien se limiter, à son tour, à la monnaie courante du jeu :

*Ce pays n'a qu'un mont, qu'un lac, qu'une rivière :
Le Mont Ida, le lac No, la rivière Obi.
La liste de sa faune est sans doute sommaire :
Atèle, ara, zébu, c'est tout et ça suffit.*

Eh non ! cela ne suffit pas toujours ; ou du moins convient-il, pour embuer le Mont Ida de quelque mystère, de demander à Strabon les mesures précises du Psiloriti des Crétois d'aujourd'hui, d'évoquer les Corybantes qui y nourrissent le roi des dieux, de passer en Phrygie pour y retrouver l'autre Mont Ida, celui du jugement de Pâris et de l'enlèvement de Gany-mède, d'appeler Virgile à la rescousse pour lui emprunter le récit de la navigation d'Enée, de se souvenir à l'occasion que la première Madame Alexandre Dumas père s'appelait aussi M^{lle} Ida et qu'elle avait été l'interprète de Victor Hugo au Théâtre de la Renaissance, que sais-je encore . . .

— Soit, dira encore notre objecteur, mais ces bouquins de tous âges et de tous formats, vous fallait-il les mots-croisés pour les sortir de votre poussiéreuse bibliothèque ? Aviez-vous besoin du Mont Ida pour retrouver, dans vos reproductions de la *National Gallery*, le chef-d'œuvre de Rubens ; et de Mademoiselle Ida pour relire, si bon vous semblait, *Marie Tudor* ou *Marion Delorme* ?

Hélas, oui, je l'avoue sans honte.

Nous ne sommes plus au temps où l'on pouvait se dire : « Ce soir, je m'installerai au coin de mon feu et je lirai Virgile. »

Au siècle de l'auto, des avions et de la radio, nous ne lisons plus, nous feuilletons ; nous tournons un bouton, et, de quart d'heure en quart d'heure, la B. B. C. nous fait passer des commentaires de M. Wickham Steed au jazz de Jack Payne ; et si la VIII^e Armée nous mène en Tunisie, nous ne songeons plus à demander à Flaubert de nous conduire à Carthage.

Et c'est pourquoi les mots-croisés, qui seuls, reconnaissons-le, ont la vertu de retenir notre attention au delà du temps qu'il faut pour comprendre les manchettes d'un journal, vont jouer le rôle du magicien dont la baguette, puisque nous n'allons plus à nos livres, fera venir nos livres jusqu'à nous. Et c'est alors que commence le sortilège.

Car il a fallu que le livre se posât sur notre table pour que nous songions aux trésors qu'il renferme. Mais, à partir de ce moment, nous sommes son esclave.

Le Corneille, le Racine, le Boileau, le La Bruyère de notre jeunesse, quand il sera revenu à nous, nous serons surpris et charmés à la fois d'y découvrir ce que, bien à la légère, nous avions cru en connaître. Et cet autre volume plus jeune, si jeune que le coupe-papier lui-même l'avait toujours respecté, ce livre qu'un jour, sous les galeries de l'Odéon, nous avions acheté d'enthousiasme en nous promettant bien d'en faire nos délices, ce livre qu'en véritable ami nous avions oublié, nous ne le lâcherons plus maintenant avant qu'il ne nous ait communiqué tout son suc précieux.

Et nous voilà, grâce à une simple grille, partis pour un voyage autour d'une bibliothèque.

Ce voyage, voulez-vous que nous l'entreprenions ensemble ? Nous voyagerons dans le temps et dans l'espace, dans l'Olympe

et sur la carte, dans le concret et dans l'abstrait, nous voyagerons en prose et nous voyagerons en vers.

Mais nous ne suivrons pas la ligne droite ; elle nous est interdite par notre grille, qui ne connaît que les lignes brisées ; nous voyagerons en zig-zag, à la manière de Töpffer ; nous partirons sans connaître notre destination ; nous ferons étape au gré de notre fantaisie, brûlant les grandes gares et flânant dans les modestes bourgades . . .

Nous irons très loin, et nous demeurerons tout près : car nous ne sortirons pas de notre bibliothèque.

Nous échapperons ainsi à « tout le malheur des hommes », lequel, a dit Pascal, « vient d'une seule chose, qui est de ne pas savoir demeurer en repos dans une chambre ».

Nous n'aurons, en vagabondant de la sorte, rien innové d'ailleurs, puisque ce n'est en somme que le voyage de Xavier de Maistre que nous recommencerons autour d'une chambre ; et c'est avec lui que je vous dirai dès l'abord ce qui me décide à vous y inviter :

Mon cœur éprouve une satisfaction inexprimable lorsque je pense au nombre infini de malheureux auxquels j'offre une ressource assurée contre l'ennui et un adoucissement aux maux qu'ils endurent. Le plaisir qu'on trouve à voyager dans sa chambre est à l'abri de la jalousie inquiète des hommes . . .

Notre programme ? Le sien :

Depuis l'expédition des Argonautes jusqu'à l'assemblée des notables ; depuis le fin fond des enfers jusqu'à la dernière étoile fixe au delà de la voie lactée, jusqu'aux confins de l'univers, jusqu'aux portes du chaos, voilà le vaste champ où je me promène en long et en large, et tout à loisir : car le temps ne manque pas plus que l'espace. C'est là que je transporte mon existence, à la suite d'Homère, de Milton, de Virgile, d'Ossian, etc. . .

Tous les événements qui ont eu lieu entre ces deux époques, tous

les pays, tous les mondes et tous les êtres qui ont existé entre ces deux termes, tout cela est à moi, tout cela m'appartient aussi bien, aussi légitimement que les vaisseaux qui entraînent dans le Pirée appartenant à un certain Athénien.

J'aime surtout les poètes qui me transportent dans la plus haute antiquité : la mort de l'ambitieux Agamemnon, les fureurs d'Oreste, et toute l'histoire tragique de la famille des Atrées persécutée par le Ciel, m'inspirent une terreur que les événements modernes ne sauraient faire naître en moi.

. . . Lorsque je veux ensuite me donner une scène d'enthousiasme et jouir de toutes les forces de mon imagination, je m'attache hardiment aux plis de la robe flottante du sublime aveugle d'Albion, au moment où il s'élançait dans le ciel et où il ose approcher du trône de l'Éternel. Quelle muse a pu le soutenir à cette hauteur, où nul homme avant lui n'avait osé porter ses regards? De l'éblouissant parvis céleste que l'avare Mammon regardait avec des yeux d'envie, je passe avec horreur dans les vastes cavernes du séjour de Satan ; j'assiste au conseil infernal ; je me mêle à la foule des esprits rebelles, et j'écoute leurs discours.

.....
Je ne finirais pas si je voulais décrire la millième partie des événements singuliers qui m'arrivent lorsque je voyage près de ma bibliothèque. Les voyages de Cook . . . ne sont rien en comparaison de mes aventures dans ce seul district : aussi je crois que j'y passerais ma vie dans une espèce de ravissement . . .

Ne vous inquiétez pas, nous n'y passerons point notre vie : je me suis laissé entraîner par ma déplorable habitude de me perdre en préparatifs, et voilà fortement écornée déjà l'heure que je m'étais accordée en votre aimable compagnie . . .

*« Les horloges que j'interroge
 Serrent ma peur en leur compas »,*

eût dit Verhaeren.

Mais n'oublions pas, en partant, et pour ne point perdre le Nord, notre boussole : je veux dire notre grille.

C'est elle qui va nous diriger.

*
* * *

Au nombre des richesses vers quoi cela pourrait nous conduire, il est un domaine, sans doute, dont il serait hardi d'attendre des mots croisés le « Sésame, ouvre-toi ! ». Non point qu'en d'autres temps nos grilles puissent se révéler opportunes pour induire à la consultation d'un vieil atlas, sinon à la lecture du *Voyage en Espagne* de Théophile Gautier ou de la *Féerie Cinghalaise* de Francis de Croisset. Ce sont, hélas, d'autres préoccupations aujourd'hui qui nous empêchent de sourire à l'évocation de la célèbre définition du Français « qui ne connaît point la géographie ». Pour nous entraîner des fjords au Caucase, il aura suffi des tentacules crochues d'une autre croix que celle des mots. Les temps ne sont plus où, pour éviter toute confusion entre le Gao de Vasco de Gama et le Goa de Tanit Zerga, il nous fallait consulter l'auteur des *Lusiades* ou celui de l'*Atlantide*. Nous sommes trop près des héros de Wavell et de Leclerc pour nous rapprocher de Camoëns ou de Pierre Benoît. Et si Bedel s'offre à nos lectures, c'est parce que Narwik ressuscite Jérôme et Argyrocastro *Le Laurier d'Apollon*.

Je vous avouerai par ailleurs que je me serais contenté du cinéma pour avoir une idée — fût-elle travestie à la Hollywood — des voyages de Marco Polo. Quant aux *Lusiades* et au géant Adamastor, il pourra me suffire, exceptionnellement, d'en trouver la substantielle analyse dans le *Grand Larousse*.

Saluons donc simplement au passage, avant de quitter la géographie, le fleuve Ob ou Obi, fort commode parce qu'il s'écrit à volonté en deux ou trois lettres, ou son collègue l'Amour, auquel, pour penser, on se dispenserait à la fois

des mots croisés et de la Sibérie. Laissons aussi dans son atlas l'Amazone, et gardons-nous de nous laisser entraîner par son courant jusqu'à Penthésilée, Thomyris ou Thalestris. Je respecte et j'admire nos modernes jeunes femmes en uniformes, mais elles n'éprouvent pas, Dieu merci, le besoin d'attenter à leurs symétriques beautés pour servir leur pays.

Les garçonnnes du Thermodon, aussi bien que celle de Victor Margueritte, il se peut que d'aventure elles m'entraînent à quelque piquante définition, mais guère à des lectures prolongées.

*
* *

L'histoire, c'est autre chose. De même que les malheurs d'autrui, ceux de nos aïeux peuvent nous consoler des nôtres. Maigre consolation, sans doute, que de chercher dans les *Mœurs des Germains* la preuve que certains hommes n'ont guère changé depuis Tacite ; — ou de lire, dans la Préface écrite par Paul Bourget en 1927 aux charmants *Souvenirs de la Vie de Plaisir sous le Second Empire* de Gaston Jollivet, ces lignes, hélas, prophétiques, écrites après la guerre de 1914-1918 à propos de celle de 1870-1871 :

Que l'unité germanique doive, elle aussi, recommencer cette entreprise d'impérialisme qui fut celle des Ottonides, des Hohenstaufen et des Habsbourg, et, pour cela, briser d'abord la France, toute l'histoire l'annonce, et les Prussiens ne s'en cachent point.

Mais penser au péril commun, vivre en conséquence et travailler comme les gens de l'autre côté du Rhin, avec cette acceptation du réel, cette vertu vitale des peuples qui veulent durer, ne demandez pas cela aux Français du Second Empire. Hélas ! après l'effroyable aventure de 1914, ceux de la troisième République n'ont-ils pas oublié la leçon reçue alors ?

Ils devaient, hélas, et en bien moins de temps, oublier la

nouvelle leçon : et de quel prix ne payent-ils pas encore l'abus de l'eau du Léthé !

Cependant, bien que l'histoire soit l'éternel recommencement que l'on a dit, elle est assez vaste, assez variée, pour offrir quand même des refuges infinis à ceux qui cherchent à s'évader de l'heure présente. Dans son domaine, les sujets et les mots de nos grilles vont donc faire particulièrement affluer les volumes sur notre table.

Voici Arioviste qui nous suggérera de passer les *Commentaires de César* au crible d'une plus complète documentation. Ainsi Funck-Brentano, dans ses *Origines*, nous mettra-t-il en garde contre les communiqués du conquérant romain :

Peut-être convient-il de se défier des indications données par César. Ses merveilleux Commentaires, écrits avec la plus grande simplicité pour être accessibles à tous, étaient destinés à une propagande politique.

César avait intérêt à grossir le chiffre des ennemis vaincus.

Déjà !

Il avait dit vrai, cependant, César, en affirmant : « Unie, la Gaule défierait le monde ». On conçoit que les difficultés soient accumulées devant les Gaulois d'aujourd'hui qui seraient tentés d'aller lire, sur les hauteurs d'Alise-Sainte-Reine, ces paroles inscrites au pied de la statue élevée à Vercingétorix.

Vercingétorix : nom de treize lettres, excellent « vertical » pour une grille. Il nous ramènera à son tour à César, qui a transcrit les termes mêmes dont le chef arverne s'était servi pour enseigner à ses compagnons de lutte les méthodes de la guerre défensive :

Changeons de tactique : plus de combats en rase campagne. Efforçons-nous de priver l'ennemi de vivres et de fourrages. Notre

nombreuse cavalerie s'y emploiera efficacement. Les récoltes seront détruites, les fermes dégarnies, les villages incendiés. Et nous détruirons de jour en jour une armée affamée, en quête de sa subsistance quotidienne, par les détachements isolés que nous surprendrons et ferons disparaître successivement. Nous ruinerons les villes où l'ennemi pourrait trouver abri, à l'exception des forteresses sur les hauteurs et qui seront considérées comme inexpugnables.

Je parlais tout à l'heure de m'évader de l'heure présente : était-ce pour revenir, à travers César et Vercingétorix, aux guerilleros et à la méthode de la « terre écorchée » ?

De sérieux problèmes nous guettent d'ailleurs, à chaque case de nos grilles historiques. Il n'est point que ceux dont j'ai effleuré le sujet au début de ces discours. Si l'envie nous prend, pour chercher une définition au mot *sorcière*, de relire *Macbeth*, et qu'à cette occasion nous nous demandions si l'on a eu ou non raison de reprocher à Shakespeare d'avoir, en le poussant au tragique, noirci à l'excès le caractère de l'ami assassin de Banquo, peut-être nous serait-il difficile, — je pense, en tout cas, ici à mes seules ressources livresques, — de retrouver quelque documentation dans les vieux récits ou dans les légendes d'Ecosse. Nous n'en aurons pas moins, à l'occasion, retrouvé le *Roi Lear* et le *Marchand de Venise*.

Mais voici un autre sujet de querelle, qui nous mènera, celui-là, chez les Guelfes et les Gibelins, aussi vite que tourne le bouton de la radio, les mots-croisés peuvent transporter d'Inverness à Florence.

J'avais eu l'imprudence, cédant aux croyances de la commune renommée, de proposer pour *Ugolin* une définition s'inspirant des goûts de Saturne pour les nourritures familiales. L'eussé-je jamais fait !

Car un contradicteur aussi véhément qu'amical m'accusa

aussitôt de diffamation posthume à l'égard de l'infortunée victime de l'archevêque Ruggieri Ubaldini :

— Jamais, me dit-il, jamais Ugolin n'a mangé ses enfants.

— Mais il m'avait semblé, cependant, que le Dante...

— Le Dante? Tout au contraire, en livrant, au neuvième cercle de l'Enfer, la tête de Ruggieri à Ugolin, pour qu'il la rongeât jusqu'à la fin des siècles, il a entendu réhabiliter l'infortuné Comte de la Gherardesca, contre celui-là même, qui, non content de l'avoir enfermé avec ses enfants dans la Tour de la Faim, avait calomnié sa mémoire en accréditant l'horrible légende.

Je n'en demandais pas davantage pour me plonger dans *La Divine Comédie*.

Les enfants d'Ugolin avaient offert le sublime sacrifice à celui dont ils avaient reçu la vie :

*E disser : Padre, assai ci fia men doglia,
Se tu mangi di noi : tu ne vestisti
Queste misere carni, e tu le spoglia.*

Mais le père s'était insurgé contre l'offre tragique ; puis, tour à tour, ses enfants avaient succombé :

*Vid'io cascar li tre ad uno ad uno
Tra l'quinto di e l'sesto : ond'io mi diedi
Gia cieco a brancolar sovra ciascuno.*

Oui, mais après?

*E tre di gli chamai, poich'ei fur morti :
Poscia, più ch'l dolor, potè'l digiuno !*

Faut-il lire : « Le jeûne fut alors plus fort que la douleur », ou bien : « Le jeûne fit alors ce que n'avait pu faire la douleur » ?

A ce vers équivoque s'arrête, en effet, le récit d'Ugolin au compagnon de Virgile. Le poète n'avait-il pas voulu laisser à son lecteur le soin d'interpréter à sa guise les faits ?

J'en voulus avoir le cœur net. La belle traduction de *l'Enfer*, en vers, de Louis Ratisbonne, parut bien confirmer mon interprétation première :

*Ils sont morts, et trois jours encor je les appelle :
La faim fut plus puissante alors que la douleur.*

Le poète traducteur n'avait-il pas compris comme moi le sens caché du vers de Dante ?

J'eus recours, alors, à Rivarol. Autre traduction, autre son de cloche :

*... les appelant deux jours après leur mort, et les rap-
pelant encore, jusqu'à ce que la faim éteignît en moi ce
qu'avait laissé la douleur.*

Traduction beaucoup plus lâche, mais marquant certainement mieux la pensée de Rivarol que celle d'Alighieri : Ugolin aurait à son tour succombé à la faim, alors qu'il n'avait pas succombé à la douleur... et pas davantage à la tentation.

Deux éditions encore de la *Divine Comédie*, savamment annotées, l'une par Giuseppe Campi, l'autre par Eugenio Camerini, m'apprirent que les commentateurs modernes ont définitivement écarté l'interprétation originaire de Martino Novarese et d'autres érudits : comment, observèrent-ils, Ugolin aurait-il eu la force de manger ses enfants, alors que le jeûne l'avait réduit déjà à se traîner, aveugle, en trébuchant, sur les cadavres de ceux qu'il pleurait :

*... onde mi diedi,
Gia cieco, à brancolar sovra ciascuno...*

Je n'ai pas la prétention, pour ma part, de rajeunir l'ancienne controverse ; je veux bien que le menu du dernier repas d'Ugolin ait été moins atroce qu'on l'avait cru ; je ne

suis point, pour cela, convaincu que le dernier vers, si discuté, n'ait point le sens terrible qu'on lui refuse aujourd'hui ; je vous laisse le soin de reprendre et de poursuivre le passionnant débat.

Mais je n'en ai pas moins, et grâce aux mots-croisés, — je désire que vous en conveniez, — relu ce que Rostand eût appelé « le livre aux sublimes chapitres » :

E quindi uscimmo a riveder le stelle.

*
* * *

Comme vous le voyez, dans le jeu des mots croisés, les routes de l'histoire laissent souvent bifurquer sur les sentiers de la petite histoire. Et ce n'en est, je pense, que tant mieux. De l'*Histoire des Gaules* que j'évoquais tantôt, on passe, en effet, tout naturellement, à l'*Histoire amoureuse des Gaules* de Bussy-Rabutin ; le Grand Siècle, pourquoi ne pas s'y arrêter avec Tallemant des Réaux, comme on l'eût fait avec Suétone pour le Siècle d'Auguste ? Vatel, en apparaissant sur la grille — j'allais dire sur le gril — nous procure la délicate compagnie de la Marquise de Sévigné, et, du coup, voici les potins de Versailles sur le beau Lauzun ; et de Saint-Simon à Hamilton, avec les piquants *Mémoires du Maréchal de Grammont*, sans oublier ceux de Casanova, nous n'aurons pas vite fait, je vous l'assure, d'arriver à la Révolution Française.

Mais qu'importe : puisque précisément le charme de cette navigation à travers le temps, ce sont ses escales et leur imprévu ?

Certains amateurs de mots-croisés, — je ne l'ignore pas, — me savent bien moins gré de l'intérêt que je prends à la petite histoire, quand elle est plus proche de nous.

— *Otero?* me disait l'autre jour une jeune et charmante fidèle de « La Grille » : qu'est-ce que c'est que cette danseuse

que vous avez introduite dans votre dernier problème? Je n'ai trouvé ce nom-là dans aucun dictionnaire.

Eh non! Mademoiselle, vous ne l'y trouverez pas : elle n'est que d'avant-hier, la belle Otero. Sans doute, Jules Bertaut en parle-t-il déjà, comme d'Emilienne d'Alençon, dans ses *Belles nuits de Paris*, mais j'avoue ici que ce sont moins des livres que des souvenirs que certains noms font affluer.

Les vôtres, évidemment, Mademoiselle, ne risquent pas de vous trahir, puisqu'ils ne pourraient être : mais, ignorant votre bonheur, laissez du moins à nos générations sacrifiées le plaisir de retrouver parfois, dans quelques grilles, ces mots ou ces noms qui nous rappellent un temps, hélas, révolu : le temps où nos parents se cachaient mal de nos oreilles indiscrètes pour échanger leurs impressions sur les histoires du jour : sur les amours princières du tzigane Rigo, par exemple, ou celles, plus que princières, de Cléo de Mérode...

Et si, d'aventure, d'aucuns feuilletaient vainement la collection de l'*Illustration*, ils n'en auraient pas moins eu le plaisir, en la parcourant, de revivre l'époque habillée par Poiret ou par Laferrière.

*
* * *

Mais revenons à nos moutons. Et puisque, comme par hasard, j'ai fait, en m'exprimant de la sorte, surgir l'image réjouissante de Panurge, vous allez voir comment il me fut donné, par une autre voie, mais qui traverse toujours ma grille, de faire la truculente rencontre de Rabelais.

Le problème avait emprunté son titre à René Benjamin : *Le Palais et ses gens*. Et le mot à apparenter à la chose judiciaire était tout petit : *dé*.

Vous avez déjà deviné que Bridoye ne pouvait plus être loin, qui, rendant les sentences par le sort des dés, préten-

dait en cela ne faire autre chose que ce « que font aussi tous les autres juges pour décider des procès » :

« . . . Je fais comme vous autres, Messieurs, et comme il est d'usage de le faire en judicature a laquelle nos droits commandent de toujours déférer.

Ayant bien vu, revu, lu, relu, paperassé et feuilleté les plaintes, ajournements, comparutions, commissions, informations, productions, allégations, interdits, contredits, requêtes, enquêtes, répliques, dupliques, tripliques, écritures, reproches, griefs, réserves, recueils, confrontations, libelles, lettres royaux, déclinatoires, anticipatoires, envois, renvois, évocations, conclusions, fins de non procéder, accommodements, reliefs, confessions, exploits et autres dragées et épiceries d'une part et d'autre, comme doit le faire tout bon juge, je pose sur le bout de la table de mon cabinet tous les dossiers de mon défendeur et lui livre d'abord la chance, comme vous autres, messieurs. Cela fait, je pose les dossiers de mon demandeur, comme vous autres, messieurs, sur l'autre bout, et, pareillement, je lui livre la chance. »

Ayant entendu, avec moi, le déroulement de cette procédure, vous vous poserez, sans doute, en justiciables à l'esprit candide, la même question qui vint à l'esprit de Trinquamelle :

« . . . Vraiment, dit Trinquamelle, mais mon ami, puisque, par le sort et le jet des dés, vous faites vos jugements, pourquoi ne livrez-vous pas cette chance au jour et à l'heure propices auxquels comparaissent les parties adverses devant vous, sans délai? A quoi vous servent les écritures et autres procédures contenues dans les dossiers?

— Comme à vous autres, messieurs, elles me servent à trois choses exquisés, requises et authentiques :

Premièrement, pour la forme, en omission de laquelle ce qu'on a fait n'est pas valable et ne prouve rien . . .

Secondement, comme à vous autres, messieurs, elles me servent d'exercice honnête et salutaire . . . Or, je dirais, comme vous autres, messieurs, que pour ce monde palatin, il n'y a rien de meilleur ni de

plus aromatisant exercice que de sortir les dossiers, feuilleter les papiers, coter des cahiers, emplir des paniers et examiner les procès.

Troisièmement, comme vous autres, messieurs, je considère que le temps mûrit toutes choses ; avec le temps, toutes choses viennent en évidence ; le temps est le père de la vérité. C'est pourquoi, comme vous autres, messieurs, je surseois, retarde et diffère le jugement, afin que le procès bien éclairci, examiné et débattu, vienne à maturité, et que le sort, arrivant après, soit plus doucement agréé par les parties condamnées.

En le jugeant cru, vert et au début, il y aurait l'inconvénient et le danger que les médecins redoutent quand on perce un abcès avant qu'il ne soit mûr, quand on purge le corps humain de quelque humeur nuisible avant son évolution. La nature ne nous enseigne-t-elle pas de cueillir et de manger les fruits quand ils sont mûrs, de marier les filles quand elles sont mûres, en un mot, de ne rien faire qu'en toute maturité?»

L'autorité de Rabelais vous laisse-t-elle sceptiques ? Et doutez-vous encore que les lenteurs judiciaires tiennent, en tout temps, de l'essence même de l'administration de la justice ? La Bruyère, en moins de mots, vous convaincra peut-être :

Le devoir des juges est de rendre la justice ; leur métier, de la différer. Quelques-uns savent leur devoir, et font leur métier.

Vous me pardonnerez, cédant à la déformation professionnelle, puisque j'ai précisément les *Caractères* sous la main, d'y chercher l'explication d'un autre phénomène dont nous souffrons toujours et qui se produit au Palais d'Alexandrie aussi bien qu'il se manifestait au Parlement de Paris :

L'on applaudit à la coutume qui s'est introduite dans les tribunaux d'interrompre les avocats au milieu de leur action, de les empêcher d'être éloquents et d'avoir de l'esprit, de les ramener au fait

et aux preuves toutes sèches qui établissent leurs causes et le droit de leurs parties ; et cette pratique sévère, qui laisse aux orateurs le regret de n'avoir pas prononcé les plus beaux traits de leurs discours, qui bannit l'éloquence du seul endroit où elle est en place, et va faire du Parlement une muette juridiction, on l'autorise par une raison solide et sans réplique qui est celle de l'expédition. . .

Vous semble-t-il trouver là quelque antinomie avec les théories de Bridoye sur la nécessité des lenteurs judiciaires ? Erreur d'optique : puisque c'est la seule procédure qui doit lentement mener le procès à maturité : mais dès le seuil de l'audience, il est au point, et les dés — d'autres diraient la guillotine — peuvent fonctionner.

Quant à savoir si l'on gagne vraiment du temps à inviter l'avocat à passer au déluge, c'est une autre histoire ; et dont la moralité est tirée par le Dandin des *Plaideurs* :

*Il aurait plus tôt fait de tout dire vingt fois
Que de l'abréger une . . .*

Sur le chapitre de la gratuité de la justice, c'est au Perrin Dandin de l'huître qu'il faudrait demander une définition :

*Tenez, la Cour vous donne à chacun une écaille
Sans dépens, et qu'en paix chacun chez soi s'en aille.*

Et pour ce qui a trait aux *épices*, c'est à *Pantagruel* et aux chats fourrés de *Grippeminaud* qu'on pourrait en revenir :

Panurge jeta au milieu du parquet une grosse bourse de cuir pleine d'écus au soleil. Au son de la bourse, tous les Chats Fourrés commencèrent à jouer des griffes, comme si ce fussent des violons démanchés. Et tous s'écrièrent à haute voix :

— Ce sont des épices : le procès fut bien bon, bien friand, bien épicé. Ils sont gens de bien.

Mais ne versons pas dans le subversif : chacun sait bien, en effet, que les *épices*, aujourd'hui, n'enrichissent plus... que les épiciers, et leur associé : le Fisc.

Racine et La Fontaine ne sont pas — vous vous en doutez — les seuls, avec Rabelais et La Bruyère, à rejoindre René Benjamin sur notre table, à l'appel des vocables à peser sur la balance de Thémis.

L'avalanche, ici, risquerait de nous écraser.

Des lois, il n'est point que Montesquieu pour dégager l'esprit ; qui nous en fournirait la meilleure définition — impitoyable et humaine en même temps — que l'inoubliable La Brige :

Déterminé à vivre en parfait honnête homme, je m'applique à tourner la loi, partant à éviter ses griffes. Car j'ai aussi peur de la loi, qui menace les gens de bien dans leur droit au grand air, que des institutions en usage qui les lésent dans leur patrimoine, dans leur dû et dans leur repos.

L'Article 330 et Crainquebille, Courteline et Anatole France, pourrait-on chercher ailleurs peinture plus réaliste et satire plus cinglante de la Justice ?

Ce dont il faut louer le Président Bourriche, — expliquait à M^e Joseph Aubarrée M. Jean Lermite, — c'est d'avoir su se défendre des vaines curiosités de l'esprit et se garder de cet orgueil intellectuel qui veut tout connaître... La méthode qui consiste à examiner les faits selon les règles de la critique est inconciliable avec la bonne administration de la Justice. Si le magistrat avait l'imprudence de suivre cette méthode, ses jugements dépendraient de sa sagacité personnelle, qui le plus souvent est petite, et de l'infirmité humaine, qui est constante. Quelle en serait l'autorité ?

Il disait encore :

La justice est sociale. Il n'y a que de mauvais esprits pour la vouloir humaine et sensible. On l'administre avec des règles fixes et non avec les frissons de la chair et les clartés de l'intelligence. Surtout ne lui demandez pas d'être juste, elle n'a pas besoin de l'être puisqu'elle est justice, et je vous dirai même que l'idée d'une justice juste n'a pu germer que dans la tête d'un anarchiste. Le Président Magnaud rend, il est vrai, des sentences équitables. Mais on les lui casse, et c'est justice.

L'idée est d'ailleurs chère à Anatole France, qui, dans *Le Puits de Sainte Claire*, l'avait déjà fait exprimer par « un très insigne docteur en droit » qui se trouvait parmi les juges de Viterbe :

... Car une sentence injuste, quand elle est prononcée dans les formes de la justice, participe de la vertu de ces formes et demeure par elle auguste, efficace et de grande vertu. Ce qu'il y a de mauvais en elle est transitoire et de peu de conséquence, et n'affecte que le particulier, tandis que ce qu'elle a de bon, elle le tient de la fixité et permanence de l'institution de justice et, par là, elle satisfait le général. En raison de quoi, Papinien proclame qu'il vaut mieux juger fausement que de ne point juger du tout, car les hommes sans justice sont autant que bêtes en forêts, tandis que, par justice se manifeste leur noblesse et dignité... Or, comme il est nécessaire et profitable de juger, et qu'il n'est pas possible de juger sans faute ni erreur, il s'ensuit que l'erreur et la faute sont comprises dans l'excellence de la justice et participent de cette excellence.

Et pour que le saint homme Giovanni fût mieux persuadé qu'il devait « être content d'être étranglé par justice », le magistrat lui avait dit :

Si nous ne voyions pas l'invisible et si nous n'étions pas des dieux sur la terre, comment nous serait-il possible de juger les hommes?

Sentence, justice, injustice, équité, et surtout magistrat, de tous ces mots, pourquoi chercherions-nous ailleurs une définition que chez notre illustre maître M. Bergeret ?

A condition de sauvegarder la forme, chère à Bridoye, et de soigner ses apparences extérieures, la justice sera auguste. Donc elle sera respectée. Et c'est bien ce qu'illustre le cas de notre Crainquebille de tout à l'heure, condamné pour une injure qu'il n'avait point proférée, mais respectueux tout de même de l'appareil judiciaire :

Crainquebille, reconduit en prison, s'assit sur son escabeau enchaîné, plein d'étonnement et d'admiration. Il ne savait pas bien lui-même que les juges s'étaient trompés. Le Tribunal lui avait caché ses faiblesses intimes sous la majesté des formes. Il ne pouvait croire qu'il eût raison contre des magistrats dont il n'avait pas compris les raisons : il lui était impossible de concevoir que quelque chose clochât dans une si belle cérémonie.

Était-ce aussi l'avis des condamnés d'autrefois, de ceux dont la condamnation ne reposait point sur des témoignages pesés sur la balance à œillères du Président Bourriche, mais sur des aveux précédés de l'atroce question ?

Il faudrait le demander à l'infortunée Béatrice Genci, dont — toujours pour les besoins d'une grille (c'était, je crois, une définition du Château Saint-Ange qui m'avait mené jusque vers elle), — je relisais dernièrement la douloureuse histoire. Je ne vous citerai qu'une seule ligne du remarquable livre consacré par Gustavo Brigante Colonna et Emilio Chiorando au *Procès des Genci* :

Et voici la vérité extorquée à Béatrice par la torture.

La vérité extorquée par le supplice de la corde, par le supplice de l'insomnie !

Du moins Crainquebille, lui, n'avait-il cédé qu'à la force

de la persuasion. « Dans votre intérêt, il serait peut-être préférable d'avouer », — lui avait dit son avocat :

Et dès lors, écrit délicieusement Anatole France, Crainquebille eût fait des aveux s'il avait su ce qu'il fallait avouer.

Tout cela pourrait bien nous entraîner à répéter avec Figaro qu'il faut se hâter de rire de tout de peur d'être obligé d'en pleurer. Et l'on contesterait d'autant moins la justesse de l'observation qu'elle émane d'un magistrat.

Non, je ne fais pas erreur. Vous ne connaissiez pas *Beaumarchais magistrat*? Pourquoi ne pas demander au président de Valles de vous présenter l'auteur du *Barbier de Séville* dans ses fonctions de président du tribunal de la Capitainerie de la Varenne du Louvre, Grande Vénierie et Grande Fauconnerie de France, juridiction chargée de faire respecter les règlements garantissant les privilèges des chasses royales? Formule impressionnante, que Beaumarchais s'est chargé lui-même de traduire en langage clair... et en vers :

*... Tu m'as vu sur les nobles gradins
Séant au Louvre, en ce royal domaine,
Grave Minos de sa Varenne,
Consacrer d'ennuyeux matins
A juger les pâles lapins
Et les maraudeurs de la plaine.*

Voilà qui pourrait permettre de sortir du commun en fournissant une définition du mot *braconnier*.

Que si votre grille, après vous avoir conduit à Beaumarchais à propos des magistrats littérateurs, ou à Brillat-Savarin, à propos des magistrats gastronomes, vous ramenait encore au frère Giovanni, à Crainquebille ou à Béatrice Cenci à propos de la fragilité des témoignages ou de l'erreur judiciaire, mais que vous cherchiez, sur ce dernier chapitre, des variantes à

vos définitions, vous n'auriez, ici encore, que l'embarras du choix.

Sans remonter jusqu'à l'évêque Cauchon — ce qui, entre parenthèses, vous procurerait le plaisir délicat de relire la *Sainte-Jeanne* de Bernard Shaw, — ou même seulement jusqu'au *Courrier de Lyon* — sur quoi le drame de Moreau, Siraudin et Delacour vous offrirait sans doute un moindre régéal littéraire — vous pourriez, dans les *Grands Procès de l'Histoire*, consulter avec intérêt l'étude qu'Henri-Robert consacre au célèbre Lachaud, qui avait eu pour Madame Lafarge « plus que du dévouement », et qui, convaincu de l'innocence de la malheureuse héroïne du drame du Glandier, ne cessa après sa mort, et pendant trente ans, d'entretenir sa tombe avec un pieux respect et d'y envoyer des fleurs.

Mes longues années de Barreau ne me permettent malheureusement pas de citer d'autres exemples d'un aussi persistant attachement d'avocat à client, et, dois-je ajouter, encore moins de client à avocat.

Sur l'avocat lui-même, s'il fallait à son tour le définir, — ce dont, pour ma part, je préférerais vous laisser le soin — ne reliriez-vous pas avec plaisir *La Farce de Maître Pathelin*, où le berger-client profite, pour régler ses honoraires en bêlements, des conseils mêmes que lui avait donnés son astucieux défenseur ? Quant à moi, c'est la confection d'une grille, et non la routine professionnelle, qui m'a fait retrouver à la forte pièce de Brieux, *L'Avocat*, le même intérêt qu'elle m'avait paru déjà présenter en 1922, lors de sa création, au point de justifier, dans notre sérieuse *Gazette des Tribunaux Mixtes*, une étude sur le débat même ouvert par l'auteur : comment l'avocat peut-il, ou doit-il plaider l'innocence du client qu'il sait coupable ?

Quant à *M^e Bolbec et son mari*, ou autres Verneuil, nous les laisserons, si vous le voulez bien, reposer en paix.

Dans l'article dont je viens de vous parler, j'avais pris pour épigraphe cette phrase que Brioux met dans la bouche de son Président Martigny :

Les avocats, les médecins et les prêtres devraient être des êtres à part.

Je ne m'en autoriserai aujourd'hui qu'en guise de prétexte, pour passer aux *médecins*, autres sujets de grilles, de discussions, de thèses... et de lazzis.

Je m'aperçois, en effet, que j'ai négligé tout à l'heure la transition plus facile que m'offraient, au procès Lafarge, les contradictions des *experts*, ce qui aurait pu d'ailleurs aussi me permettre, en définissant ces derniers sous l'autorité conjuguée d'Hippocrate et de Galien, d'égratigner au passage une autre honorable corporation.

Orfila, le chirurgien célèbre, ayant constaté la présence d'arsenic dans les intestins de M. Lafarge, et l'accusation faisant grand cas du rapport, l'illustre chimiste Raspail aurait rétorqué : « De l'arsenic ! Qu'est-ce que cela prouve ? Donnez-moi un bâton de chaise, le fauteuil même sur lequel vous êtes assis, Messieurs, et je vous trouverai de l'arsenic dedans ! »

Je me sens trop incompetent pour aborder cette autre controverse, comme pour parler sérieusement des médecins. Et c'est pourquoi, dès qu'il s'agit d'eux dans mes problèmes, ma table est loin de présenter son aspect de tout à l'heure. Il me suffit — au risque même de m'exposer au *Timeo hominem unius libri* de Saint-Thomas d'Aquin — il me suffit d'y placer un seul écrivain, un grand, un très grand, celui dont Léon Daudet a pu dire :

Molière, c'est la source toujours jaillissante, le roboratif par excellence, l'eau de Jouvence qui désaltère, chasse et purge le dégoût que peuvent nous donner les hommes.

Relire Molière : écouter parler Alceste ou le bonhomme

Chrysale quand on est allé chercher Diafoirus ou Sganarelle, cela seul, n'est-il pas vrai, devrait nous permettre d'affirmer que si les problèmes de mots-croisés n'existaient pas, il faudrait les inventer. . .

*
* *
*

Il faudrait les inventer, car les tentations de notre bibliothèque seraient-elles aussi multiformes que celles du Saint-Antoine de Flaubert, quelque démon doit prendre l'initiative de nous y faire céder.

Notre diable à nous, lequel n'est point boîteux, trouve ses ressources dans tous les domaines. Quelques lettres seulement de cet alphabet que Georges Docquois définissait si gentiment « vingt-six petites clés pour tout ouvrir », quelques lettres suffisent, et l'inondation déferle sur les apprentis sorciers que nous sommes tous.

Quelques lettres seulement : trois, par exemple.

Je trouve, incrusté dans trois cases, un tout petit insecte, un chétif insecte, mais tenace : un *pou*, puisqu'il faut l'appeler par son nom.

Allons-nous longuement, pour en avoir raison, faire le geste instinctif de nous gratter la tête ? Que non pas !

Un petit livre ouvert à point, et voici une piquante formule : « Crépite sous des doigts électriques et doux. » C'est Rimbaud qui nous l'aura fournie, avec ses *Chercheuses de poux* :

*Quand le front de l'enfant plein de rouges tourmentes
Implore l'essaim blanc des rêves indistincts
Il vient près de son lit deux grandes sœurs charmantes
Avec de frêles doigts aux ongles argentins.*

*. . . Il entend leurs cils noirs battant sous les silences
Parfumés : et leurs doigts électriques et doux
Font crépiter, parmi ses grises indolences
Sous leurs ongles royaux la mort des petits poux.*

Mais le pou, en poésie, pourrait se trouver mal à l'aise. Où donc le trouver en bonne prose? Probablement dans l'inoubliable *Gaspard*. Mais c'est un autre chef-d'œuvre de la guerre d'il y a vingt-cinq ans qui, en nous mettant directement aux prises avec le « toto », nous suggère la variante cherchée : « *Pouvait donner lieu à des sweepstakes dans les tranchées* » :

Avec la charmante impudeur des soldats, deux copains, le torse nu, cherchent leurs poux. Vairon tient sa flanelle à bout de bras, comme un peintre regarde une toile et le nez froncé, l'œil fixe, il inspecte son linge. Puis, quand il a découvert la bête, il joint rapidement les pouces, et « clac » il l'écrase. Brouke, au contraire, examine sa chemise pli par pli, le nez dessus, et chasse posément. Quand il en débuse un gros, il pousse un cri :

— *Cor un qui n'manquera plus mi.*

Vairon, dont les ongles claquent, compte à haute voix :

— *Trente deux... Trente trois.*

— *Vingt-sept... vingt-huit, réplique tranquillement le gars du Nord.*

Tout en grattant les molletières, Sulphart les suit des yeux en connaisseur. Il a déjà son favori :

— *Tu verras que ça sera Vairon qui en aura le plus. Il a le sang plus chaud... C'est des gros?...*

Vous n'avez pas été choqués, j'espère, par les admirables *Croix de Bois*? Pour ma part, je l'avoue, je pardonnerai beaucoup au pou pour m'avoir aiguillé sur René Benjamin et sur Roland Dorgelès. Sans compter que sur le rayon, à côté du *Major Pipe et son père*, il y a *Le Feu*, et il y a les *Silences du Colonel Bramble*. Et dussé-je prolonger démesurément mes escapades hors de ma grille, je ne laisserai évidemment pas passer Henri Barbusse et André Maurois sans les arrêter un instant.

Mais à force d'entendre parler du pou, en vers et en prose,

l'envie me vient d'en savoir davantage sur le compte de cette terreur des forêts vierges. L'encyclopédie ne m'apprendra pas seulement que c'est un épizoïque, elle me permettra de le définir, si ma grille a pour sujet la médecine, comme le « propagateur du typhus ». J'y découvrirai aussi qu'un pou n'est pas toujours un pou. Saviez-vous ce que c'est que le pou des moutons ? Un hippoposque : oui, Monsieur. Le pou des insectes ? Une mite, oui, Madame. Le pou des chiens ? Une tique, oui Mademoiselle. Le pou volant, c'est un taon : à retenir pour quand Io nous reviendra. Le pou du bois est un kermès ; le pou sauteur, un psoque. J'en passe, et des meilleurs.

Tout cela, évidemment, nous l'aurons oublié avant même que de l'avoir appris. C'est pourquoi mes poux pourraient se croiser longtemps dans mes grilles sans me donner l'envie de choisir pour livres de chevet les savants ouvrages des entomologistes. Mais que de grâces je leur rendrai de m'avoir fait quérir, dans un coin de ma bibliothèque, la *Physique de l'Amour* de Rémy de Gourmont, et surtout, surtout, les captivants *Souvenirs entomologiques* de ce poète des insectes, de ce La Fontaine savant qui s'appelle J. H. Fabre, et que, soit dit en passant, je vous engage à consulter si vous désirez savoir à quoi vous en tenir, vraiment, sur l'histoire de la cigale et de la fourmi.

Que m'importe, par ailleurs, que le *papillon* soit un « lépidoptère diurne », quand Lamartine est là pour me dire qu'il

... Ressemble au désir qui jamais ne se pose
Et, sans se satisfaire, effleurant toute chose,
Retourne enfin au ciel chercher la volupté.

Rostand, lui, nous présentera les *batraciens* :

Nous sommes les crapauds chamarrés de pustules !

A moins que n'intervienne Victor Hugo :

*Le crapaud se traînait au fond du chemin creux.
C'était l'heure où des champs les profondeurs s'azurent :
Fauve, il cherchait la nuit ; les enfants l'aperçurent
Et crièrent : — Tuons ce vilain animal.
Et, puisqu'il est si laid, faisons-lui bien du mal !*

C'est Victor Hugo, aussi, qui pourrait, quand il s'agira de trouver une définition de plus à Io, nous dépeindra la *vache* qui,

*Superbe, énorme, rousse et de blanc tachetée
... Son beau flanc plus ombré qu'un flanc de léopard,
Distraite, regardait vaguement quelque part.*

Leconte de Lisle, ce sont les *éléphants* qui l'appellent :

Les éléphants rugueux, voyageurs lents et rudes,

qui,

*... tandis que tout dort aux mornes solitudes,
Vont au pays natal à travers les déserts...*

Qui, mieux que l'auteur de *Chantecler*, nous parlerait du *coq*? de

*... celui dont le cri perce l'horizon bleu
Comme une aiguille d'or qui toujours enfilée
Coudrait au bord du ciel le bord de la vallée.*

ou tout simplement de la *poule* :

*... Que croque-t-elle?
— C'est ce petit insecte appelé cicindèle
Qui parfume le bec de rose et de jasmin !*

En fait d'histoire naturelle, d'ailleurs, et les poètes mis à part, je m'en tiens aux *Histoires naturelles*, celles de Jules Renard, — où les pigeons sont insupportables avec leur « manie héréditaire d'avoir toujours dans la gorge quelque chose qui ne passe pas », où la *dinde* « se pavane au milieu de la cour, comme si elle vivait sous l'ancien régime », où l'*âne* n'est qu'un « lapin devenu grand », où le *serpent* se définit « la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre », où les *fourmis* ne sont que « le chiffre 3 multiplié à l'infini », et le *ver luisant* une « goutte de lune dans l'herbe ».

Pour ce qui est de la botanique, je vous avouerai de même que celle des livres ne m'intéresse que s'il s'agit des *Fleurs du mal* ou du *Jardin de l'Infante*, ou encore du *Jardin d'Epicure*, bref de ces parterres où l'on cultive les fleurs de rhétorique. A moins qu'un Victor Hugo, encore, ne vienne s'entr'ouvrir à la page même que rajeunit la folie des temps :

*Depuis six mille ans la guerre
Plaît aux peuples querelleurs.
Et Dieu perd son temps à faire
Les étoiles et les fleurs.*

*
* * *

Les étoiles !

C'est le domaine immense de l'astronomie que nous ouvrent les mots croisés. Nous attarderons-nous pour cela à Camille Flammarion ? Peut-être bien, mais à condition de retrouver en même temps notre bonne vieille mythologie : car Vénus, c'est Aphrodite, sortie de son écume ; Mars, c'est Arès et ses fureurs ; Saturne, c'est un glouton qui dévore ses enfants ; Jupiter, c'est le volage époux d'Héra ; Neptune, c'est Poseidon aux coursiers marins à crinière d'or ; Pluton, c'est Hadès, le roi des Enfers ; les Gémeaux, c'est la touchante amitié de

Castor et de Pollux ; et le Scorpion, en faisant pâlir Orion, semble lancer un défi à Diane la Chasseresse. N'oublions pas le Soleil, le *Râ* qui éclaire tant de nos grilles, et dont j'aimerais, un autre jour, vous entretenir plus à loisir, en même temps que de ses congénères de la mythologie pharaonique, et des dieux de l'Olympe, et des Muses du Parnasse.

Pour aujourd'hui, c'est la *Lune* que je me contenterai de ne pas oublier, Sélène dont la lueur pâle, quand elle argentera notre grille, nous fera exhumer le Jules Verne de notre jeunesse, ou reprendre le Welles de notre âge mûr . . .

Que si, pour nous rendre dans la lune, les procédés de l'un ou de l'autre nous paraissaient trop modernes, nous pourrions nous inspirer de *L'Autre monde* de Cyrano de Bergerac ou refaire son voyage à la lune en adoptant l'une des sept manières si plaisamment versifiées par Rostand, qui l'en fit redescendre avec :

Aux éperons, encor, quelques poils de planète.

Pour moi, j'ai ma manière propre, qui est — vous ne l'ignorez plus — une grille. Mais c'est vers Rostand qu'elle me dirigera, tout en menant dans la lune. Je parle, bien entendu, du prestigieux Edmond, et non point de son affreux Maurice de fils. Dans *Les Musardises* comme dans *Cyrano*, sa fantaisie lui a dicté les vers les plus charmants qui soient :

*O Lune, tu souris. Je crois bien que les doutes
Où tu nous vois toujours errant
T'ont donné ce sourire. En vain tu le veloutes,
Le sourire est exaspérant.*

*... Face de Pierrot grave ou de gai Monsignore,
Pourquoi sourire? Est-ce que c'est
Parce que tu connais ce que la Terre ignore?
Sais-tu? Ne sais-tu pas? Qui sait?*

Le temps, hélas, m'interdit d'avoir

... pour user ce flegme ostentatoire
 Avec lequel tu te défends,
 Cette ténacité dans l'interrogatoire
 Qu'ont les juges et les enfants.

Et de te demander :

... Quel est, point sur un I,
 Le Musset qui te pose?

Et c'est pourquoi, malgré la commodité de la transition que m'offre ce *Charivari à la lune*, je ne saurais m'attarder « dans la nuit brune », au pied de l'inévitable « clocher jauni ». Un sujet différent nous ramènera un autre jour à l'auteur de la « *Ballade à la lune* ». Car s'il me fallait, depuis notre ami Pierrot, faire la tournée des poètes que Sélène a inspirés, nous serions encore dans la lune après l'apparition de Phébus.

*
 * *

Ce n'est point d'ailleurs mon dessein de remplacer cette course vagabonde par des notices bibliographiques. A chacun son rôle : et je n'entends point disputer le leur aux anthologistes. C'est à un voyage vécu que j'ai pris la liberté de vous entraîner. Il vous arrivera sans doute, il vous est déjà arrivé peut-être, d'éprouver quelque surprise en ne rencontrant pas, en ma compagnie, d'autres livres que les miens : ceux que vous affectionnez, et que je n'aime peut-être pas... Si je préfère Lamartine à Mallarmé, Anatole France à Marinetti, et l'auteur de *Ruy Blas* à celui d'*Ubu-Roi*, si, enfin, avec la liberté dont usait Jules Lemaître à l'égard de Georges Ohnet, je place Louis Ferdinand Céline hors ma littérature (ce qui

d'ailleurs, dans son cas particulier, s'expliquerait par une impossibilité de séjour dans une bibliothèque dépourvue du tout-à-l'égoût), bref, si je me complais en mes préférences, et vous fais souffrir de certaines antipathies, c'est le même Jules Lemaître qui, à propos des *Contemporains* et d'Anatole France, va se charger de l'explication :

On juge bon ce qu'on aime, voilà tout (je ne parle pas ici de ceux qui croient aimer ce qu'on leur a dit être bon); seulement les uns aiment toujours les mêmes choses et les estiment aimables pour tous les hommes, les autres, plus faibles, ont des affections plus changeantes et en prennent leur parti. . .

Puisqu'il en est ainsi, et puisque, au surplus, tout est vanité, aimons les livres qui nous plaisent sans nous soucier des classifications et des doctrines, et en convenant avec nous-mêmes que notre impression d'aujourd'hui n'engagera point celle de demain. Si tel chef-d'œuvre reconnu me choque, me blesse, ou, ce qui est pis, ne me dit rien; si, au contraire, tel livre d'aujourd'hui ou d'hier, qui n'est peut-être pas immortel, me remue jusqu'aux entrailles, me donne cette impression qu'il m'exprime tout entier et me révèle à moi-même plus intelligent que je ne pensais, irai-je me croire en faute et en prendre de l'inquiétude?

Aussi bien, pourrait-on ajouter, quelle abeille butinera-t-elle toutes les fleurs? Quel gourmet saurait goûter à tous les brouets?

J'adore les forêts de sapins, et l'olivier de Provence ou celui de l'Attique, que Minerve fit surgir en frappant la terre de sa lance, l'olivier qui enchante un ami cher, me laisse froid. Je consens à finir mes jours entre l'asphalte du boulevard et les canaux de Venise; mais je connais des gens qui ne se sentent chez eux que dans le désert ou la jungle.

Tous ces goûts opposés, toutes ces couleurs qui ne s'accordent point, vous et moi pouvons les satisfaire ou les trouver

sans pour cela nous quitter : en nous laissant tout simplement guider, par un même mot inoffensif, à des pages différentes.

Mon tour n'a d'autre prétention que de vous suggérer le vôtre, dont seules votre fantaisie ou votre inclination auront déterminé les relais.

Ainsi aurons-nous rêvé dans le passé, car, a si bien observé mon ami Georges Dumani, dans son exquise *Paix du soir* :

L'existence qui paraît la mieux remplie est toujours incomplète lorsqu'il lui manque l'appui du passé, réservoir de poésie, de raison, et de sagesse.

Ce qui me ramène à Jules Lemaître :

C'est là qu'on trouve le repos. Il n'y a d'ailleurs que le passé dont nous puissions nous former des images un peu précises et consistantes. Même quand on rêve l'avenir, c'est avec du passé qu'on le construit comme on peut.

... Rêver dans le passé — surtout dans le passé de la France, — c'est réveiller tous les hommes que nous portons en nous, c'est prolonger notre vie en arrière, par delà le berceau ; c'est jouir de sentir à tout notre être des racines si profondes, et d'avoir tant vécu déjà avant de voir la lumière.

En s'exprimant ainsi à propos des vieux livres, Jules Lemaître ne faisait d'ailleurs que reprendre l'observation que déjà Montesquieu avait mise sous la plume de son Usbek :

Il me semble que jusqu'à ce qu'un homme ait lu tous les livres anciens, il n'a aucune raison de leur préférer les nouveaux.

Sans être aussi absolu, je veux donc conserver l'espoir que vous n'aurez point trouvé trop archaïque ma modeste bibliothèque et insuffisamment à la page les pages où nous menèrent nos grilles. Et s'il en est ainsi, j'aimerai vous convier dans quelques jours à achever avec moi cette course, qu'à trop

enfourcher Pégase je n'ai pu mener ce soir qu'au train de Rossinante.

Peut-être aussi faudrait-il reprocher à Monsieur Josse de s'être, à l'excès, complu en son orfèvrerie.

Quand vous lui aurez pardonné, et si la joie m'est donnée de trouver encore quelques Calypsos disposées à ne point se consoler du départ d'Ulysse, nous bouclerons le circuit dans le plus beau climat qui s'offre pour l'éclosion de la pensée, en rencontrant, sous le double signe des mots croisés et des livres, « de la rue du Croissant au Mont Parnasse », quelques magiciens du verbe et toutes les Muses.

Mais il est peut-être parmi vous quelques esprits sceptiques pour qualifier d'artificiel le lien qu'il m'a semblé trouver entre les mots croisés et les livres, pour prétendre — et qui pourrait vérifier ? — qu'ils se passent aisément de grille pour avoir accès à l'*Orme du Mail* ou franchir l'huis — phonétique ou non — de *Mes Prisons*, comme de cases blanches ou noires pour visiter celles de l'oncle Tom.

Je n'aurais, en ce cas, prêché que pour la conversion des bibliophiles, qui sont, comme chacun sait, ceux qui aiment les livres pour ne point s'en servir. La définition s'inspire ici d'Anatole France, qui, dans *Le Jardin d'Epicure*, envie leur longue et paisible volupté :

On croit, dit-il, les confondre en disant qu'ils ne lisent point leurs livres. Mais l'un d'eux a répondu sans embarras : « Et vous, mangez-vous dans votre vieille faïence ? » Que peut-on faire de plus honnête que de mettre des livres dans une armoire ?

Je réponds aujourd'hui : les en sortir, grâce aux mots croisés.

A ceux qui prétendraient l'avoir fait déjà, et sans grille, aux irréductibles, à ceux à qui la foi manquerait pour poursuivre la randonnée, et qui, déçus de l'aventure, se proposeraient

de nous abandonner en route, laissez-moi tout au moins, pour qu'ils ne croient point avoir, ce soir, complètement perdu leur temps, lire ces quelques vers qu'un ami vient de retrouver pour moi dans un vieux numéro de *La Réforme Illustrée* : celui du 14 juin 1925, pour être précis.

Je pourrai de la sorte — encore que nul ne soit prophète en son pays — me placer sous l'autorité d'un aimable poète du terroir pour vous convaincre, ô vous qui n'associez les mots croisés qu'au *Petit Larousse*, du bénéfice que vous procure, à votre insu, ce jeu que j'aime.

C'est donc à Hector Klat que j'emprunterai cette conclusion à mon équipée de ce soir :

*C'est ainsi, Mots croisés, grâce à votre concours,
Que ce que nous savions de fragile science
Et qui dormait au fond de notre inconscience,
Tiré de son sommeil, monte et revoit le jour.
A ce trésor modeste, en jouant, s'incorpore
Un amas précieux de termes inconnus,
Mais trop distraitement acquis pour que l'aurore
Se remémore ceux qui, la nuit, sont venus.
N'importe ! On les saura retrouver à leur heure :
C'est là, jeu puéril, ta gloire la meilleure.
Pour moi, je veux, avant que ne vienne le jour,
Inéluctable, où vous aurez cessé de plaire
— Dans la nuit éternelle emportés sans retour —
Dire, si rien ne plaît qui ne soit éphémère,
Combien vous nous avez, un instant, amusés,
Mots noirs du clair parler de France, Mots croisés.*

MAXIME PUPIKOFER.

LA
REVUE DU CAIRE

Abonnements pour l'Égypte P. T. 100
pour l'Étranger le port en plus.

On est prié de s'adresser à M. GASTON WIET (5, Rue Adel Abou Bakr — Zamalek — Le Caire), pour tout ce qui concerne la rédaction, et à M. ALEXANDRE PAPADOPOULO (3, Rue Nemr — tél. 41586 — Le Caire), pour tout ce qui concerne l'administration.

LE NUMÉRO : 10 PIASTRES.

N. B. — M. L'ADMINISTRATEUR reçoit tous les jours de 10 h. à 1 h., sauf les samedis et dimanches.

A l'Occasion de l'Anniversaire des combats

du 26 mai - 10 juin 1942

BIR HAKIM

DEUXIÈME ÉDITION

Augmentée de textes essentiels qui en font le document historique complet sur la glorieuse résistance des F.F.C. et sur le plan de campagne de Rommel en général.

BIENTÔT DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

PRIX P. T. 25